

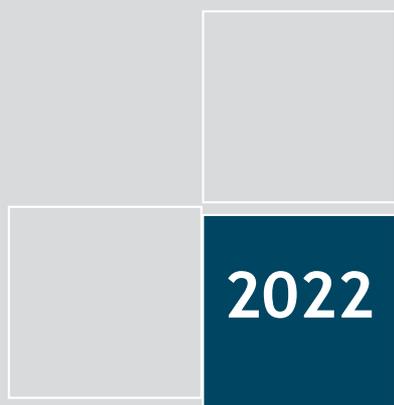


BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire Exercice 2022

Décembre 2023





BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire

Décembre 2023



TABLE DES MATIERES

MOT DU GOUVERNEUR	4
PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2022.....	6
LEXIQUE.....	7
CHIFFRES CLES 2022.....	9
CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE ET PRUDENTIEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE	13
<i>Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire</i>	<i>13</i>
<i>Section II- Convergence du cadre prudentiel vers les standards internationaux</i>	<i>15</i>
<i>Section III- Développement du cadre opérationnel de la surveillance micro et macro-prudentielle.....</i>	<i>18</i>
<i>Section IV- Surveillance des pratiques bancaires et de la Sandbox réglementaire</i>	<i>19</i>
CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE	22
<i>Section I- Agréments, autorisations et résolution.....</i>	<i>22</i>
<i>Section II- Activité de Contrôle sur Pièces et sur Place.....</i>	<i>24</i>
<i>Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire</i>	<i>25</i>
CHAPITRE 3 : STABILITE FINANCIERE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE.....	28
<i>Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique</i>	<i>28</i>
<i>Section II- Evolution du financement de l'économie</i>	<i>29</i>
<i>Section III- Analyse des risques bancaires.....</i>	<i>31</i>
<i>Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective</i>	<i>37</i>
CHAPITRE 4 : STRUCTURE ET PHYSIONOMIE DU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER TUNISIEN	39
<i>Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité.....</i>	<i>39</i>
<i>Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionnariat</i>	<i>39</i>
<i>Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire.....</i>	<i>42</i>
<i>Section IV- Bancarisation</i>	<i>44</i>
CHAPITRE 5 : ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS.....	47
<i>Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes.....</i>	<i>47</i>
<i>Section II- Activité et situation financière des banques résidentes</i>	<i>48</i>
<i>Section III- Activité et situation financière des banques s'adonnant à des opérations islamiques</i>	<i>60</i>
<i>Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing.....</i>	<i>63</i>
<i>Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes</i>	<i>67</i>
<i>Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring.....</i>	<i>71</i>
<i>Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement.....</i>	<i>72</i>
ANNEXES.....	74
LISTE DES TABLEAUX	94
LISTE DES GRAPHIQUES	96

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1: Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire</i>	<i>75</i>
<i>Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes.....</i>	<i>76</i>
<i>Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing</i>	<i>79</i>
<i>Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes</i>	<i>81</i>
<i>Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring</i>	<i>84</i>
<i>Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2022.....</i>	<i>86</i>
<i>Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2022</i>	<i>88</i>
<i>Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2022</i>	<i>90</i>
<i>Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2022</i>	<i>92</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEF	Banques et Etablissements Financiers
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CCF	Credit Conversion Factor
CSM	Comité de Surveillance Macro prudentielle et de Gestion des Crises Financières
DGSB	Direction Générale de la Supervision Bancaire
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
FCP	Fonds Communs de Placement
Fintech	Financial Technology
IAS	International Accounting Standards
ICAS	Internal Credit Assessment System
IFRS	Normes internationales d'informations financières
IHH	Indice Herfindhal-Hirshman
KYC	Know Your Customer
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
LTD	Loans To Deposits
MDT	Millions de Dinars Tunisiens
mDT	Mille Dinars Tunisiens
MUSD	Millions de dollars américains
NPL's	Non Performing Loans
OECT	Ordre des Experts Comptables de Tunisie
OIF	Observatoire de l'Inclusion Financière
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SNI	Système de Notation Interne des contreparties
TRE	Taux de Rémunération de l'Épargne
TMM	Taux du Marché Monétaire

Mot du Gouverneur

Au lendemain de sa sortie de la crise pandémique, l'économie tunisienne a été aux prises, en 2022, avec de nouveaux défis de l'économie mondiale dont ceux liés au conflit russo-ukrainien, accentuant ainsi ses vulnérabilités internes et externes. En effet, le léger rebond de la croissance économique enregistré en 2021 s'est tassé en 2022 avec un taux limité à 2,4% alors que l'inflation a ressurgi et les déficits budgétaire et extérieur se sont accrus surtout avec l'accès limité du pays au financement international.

En ces temps de défis économiques, le secteur bancaire tunisien continue en 2022 à faire preuve de résilience à la faveur des mesures proactives prises ces dernières années par la BCT en matière de durcissement des règles de provisionnement des risques latents de crédit et de renforcement des règles de résolution des créances non performantes ainsi que de l'encadrement de la politique de distribution des dividendes. En effet, le secteur bancaire a continué en 2022 à consolider ses ratios de

solvabilité avec un Tier 1 moyen de 10,8% et un ratio global de 14%, à maintenir une position de liquidité à des niveaux satisfaisants avec un LCR moyen supérieur à 170%, à baisser le taux des créances classées à un niveau inférieur à 13% et à améliorer ses indicateurs de rentabilité.

Toutefois, les difficultés liées au contexte économique du pays exacerbées par une sécheresse persistante ont intensifié les sources de vulnérabilité pesant sur la stabilité du secteur financier. Ces pressions ont été fortement ressenties courant 2023 avec la montée des créances non performantes et le ralentissement des demandes de crédit par les sociétés et les ménages en lien avec le resserrement de la politique monétaire ainsi que l'accroissement de l'exposition des banques vis-à-vis du secteur public.

Dans ces conditions, la BCT œuvrera à mettre en place les mesures préventives pour préserver la solidité du secteur bancaire, à soutenir toute mesure visant à sauvegarder le tissu économique et à maintenir la dynamique de

résolution de la problématique des créances non performantes en tant que vecteur de croissance saine et durable de l'économie tunisienne.

Parallèlement et après deux années de "stand-by" imposé par la crise COVID, la BCT a relancé en 2022 les travaux du projet stratégique de convergence du cadre normatif et prudentiel vers les standards bâlois et IFRS tout en modulant la cadence et l'implémentation en fonction du contexte et de la capacité du secteur bancaire à assumer les nouvelles exigences.

Ce processus englobe la finalisation des projets de surveillance sur base consolidée, la révision des approches de calcul des composantes du ratio de solvabilité et le projet d'adoption des normes IFRS sur base consolidée parallèlement à la refonte du dispositif de classification et de couverture des risques de crédit. Aussi, la circulaire-cadre de la surveillance sur base consolidée, publiée en octobre 2023, constitue-t-elle le premier jalon de ce processus.

Par ailleurs, deux faits significatifs méritent d'être mis en exergue du fait de leur impact sur la

physionomie du secteur financier tunisien en 2022. Il s'agit, d'une part, de la création de deux nouveaux établissements de paiement portant leur nombre à 4 et d'autre part, de l'engagement de la liquidation de la BFT en février 2022.

Dans la même trajectoire et étant consciente de la nécessité d'asseoir les bases d'un financement bancaire responsable et inclusif, la BCT poursuivra ses efforts pour parachever le dispositif normatif et opérationnel relatif à la protection des usagers des services bancaires et à la surveillance des pratiques bancaires et pour intégrer la dimension « Environnement, Social et Gouvernance » (ESG) dans le cadre de la régulation, la gouvernance et la gestion des risques du système bancaire.

Marouane El ABASSI

Gouverneur

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2022

04 février	Tenue de la réunion périodique du Gouverneur de la BCT avec les premiers responsables des banques.
23 février	Présentation par le délégué à la résolution de son rapport final constatant la cessation de paiement de la BFT à compter du 1 ^{er} mars 2022 et l'impossibilité de son redressement.
01 mars	Publication par la BCT d'une <u>circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01</u> portant sur la prévention et la résolution des créances non performantes.
04 mars	Publication par la BCT d'une <u>circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02</u> portant modification de la méthodologie de calcul des provisions collectives.
25 mars	Publication par la BCT d'une <u>note aux banques et aux établissements financiers n°2022-11</u> les autorisant à distribuer des dividendes au titre des bénéficiaires de l'exercice 2021 sous certaines conditions.
25 mars	Démarrage de l'activité du deuxième établissement de paiement "Zitouna Payment" filiale de la banque ZITOUNA.
01 avril	Le tribunal de première instance de Tunis a prononcé le jugement de dissolution et de liquidation de la Banque Franco-Tunisienne BFT
14 juin	Tenue de la première réunion de la commission des sanctions en présence de l'ensemble de ses membres et sous la présidence d'un juge de 3 ^{ème} grade ainsi que des représentants de la Direction Générale de la Supervision Bancaire qui assure le secrétariat de cette commission.
19 septembre	Octroi de l'agrément définitif à l'établissement de paiement "Enda cash".
12 octobre	Octroi de l'agrément définitif à l'établissement de paiement "Wafacash" filiale du groupe international Attijari Wafa Bank.
20 octobre	Publication par la BCT de la <u>circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-08</u> portant sur les politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle.
25 octobre	Publication par la BCT de la <u>circulaire n°2022-09</u> portant sur la fixation des procédures de demande d'agrément pour l'exercice d'activité de renseignement de crédit, des documents et données devant être fournis.

LEXIQUE

1- Principales structures

Commission d'agrément	<p>Autorité collégiale indépendante instituée par la <u>loi bancaire N°2016-48</u> relative au BEF investie du pouvoir d'octroi et de retrait d'agrément. Elle se compose du Gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président) et de quatre membres indépendants ayant une expertise dans le domaine financier, bancaire ou économique et ce en respectant le principe de la parité.</p> <p>La commission d'agrément se réunit au siège de la BCT. Son secrétariat est assuré par la structure chargée de l'étude des dossiers d'agrément au sein de la BCT, à savoir la Direction Générale de la Supervision Bancaire.</p>
Commission de résolution	<p>Autorité collégiale indépendante et compétente instituée par la <u>loi bancaire N°2016-48</u> relative au BEF dotée de pouvoirs juridiques spéciaux pour la résolution des BEF en situation compromise. Elle se compose du gouverneur de la BCT ou son suppléant (Président), d'un juge de troisième grade, d'un représentant du ministère chargé des finances ayant le rang de directeur général, du directeur général du fonds de garantie des dépôts bancaires et du président du conseil du marché financier. Le secrétariat de la commission de résolution est assuré par la structure chargée au sein de la BCT, du traitement des situations des banques et des établissements financiers en situation compromise, à savoir la Direction Générale de la Supervision Bancaire.</p>
Commission des sanctions	<p>Commission habilitée à infliger, pour les infractions à la législation et à la réglementation bancaire prévues par l'article 172 de la <u>loi bancaire N°2016-48</u> relative au BEF, des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait de l'agrément. Elle se compose d'un juge de troisième grade (Président), d'un juge de deuxième grade, d'un représentant de la BCT ayant le grade de directeur général, d'un expert indépendant dans les domaines bancaire et financier et d'un expert-comptable.</p>
Comité de Surveillance Macro prudentielle et de gestion des crises financières	<p>Structure instituée par la <u>loi n°2016-35</u> portant fixation du statut de la BCT chargée d'émettre des recommandations sur les mesures que les autorités de régulation du secteur financier devraient adopter et mettre en œuvre afin de contribuer à la stabilité du système financier dans son ensemble, notamment, en renforçant la solidité du système financier, en prévenant la survenance de risques systémiques et en limitant les effets d'éventuelles perturbations sur l'économie. Elle est composée du Gouverneur de la BCT, d'un représentant du Ministère chargé des finances, du président du Conseil du Marché Financier, du président du Comité Général des Assurances et du directeur général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance.</p>

2- Principaux indicateurs de suivi

Ratio de solvabilité	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets tels que définis par l'article 2 de la <u>circulaire 2018-06</u> et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 10%.
Ratio Tier 1	Calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base tels que définis par l'article 3 de la <u>circulaire 2018-06</u> après les déductions prévues par l'article 7 de la même circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la même circulaire. Ce ratio réglementaire ne peut pas être inférieur à 7%.
Marge d'intérêts	La différence entre les intérêts et revenus assimilés et les intérêts encourus et charges assimilées. La marge d'intérêt doit permettre à la banque de faire face à l'ensemble de ses frais généraux et également de dégager une rentabilité suffisante par rapport aux fonds propres immobilisés.
PNB (Produit net bancaire)	La différence entre le Total des produits d'exploitation bancaire et le Total des charges d'exploitation bancaire.
Coefficient d'exploitation	Calculé par le rapport entre les charges opératoires et le produit net bancaire. Il permet d'appréhender la part des gains réalisés par une banque qui est absorbée par ses coûts fixes.
LCR (Liquidity Coverage Ratio)	Taux de couverture des sorties nettes de trésorerie par l'encours des actifs liquides de haute qualité sur un horizon de 30 jours dans une situation de tension sur la liquidité. Sont seulement pris en compte pour le calcul de ce ratio : les actifs, les passifs et les engagements hors bilan en Dinars.
LTD (Loan to deposit ratio)	Calculé par le rapport entre l'encours brut des créances sur la clientèle en dinars et la somme de l'encours des dépôts en dinars (après déduction des autres sommes dues à la clientèle), de l'encours des certificats de dépôts et de toute autre forme d'emprunts en dinars et en devises, à l'exception des emprunts obligataires et des emprunts sur le marché monétaire. Ce ratio permet d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois et de maîtriser le risque de transformation d'échéances. Les banques dont le ratio «LTD» se situe à un niveau supérieur à 120% à la fin d'un trimestre donné doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire leur ratio arrêté à la fin du trimestre suivant.
ROA (Return On Assets)	Calculé par le rapport entre le résultat net et l'actif moyen net. Ce ratio fournit une indication sur la rentabilité des actifs d'une banque ou d'un établissement financier.
ROE (Return on Equity)	Calculé par le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres bruts de base après répartition du résultat de l'année N-1 et des fonds propres bruts de base avant répartition du résultat de l'année N. Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité des fonds propres d'une banque ou d'un établissement financier.
Part des créances classées	Calculée par le rapport entre les créances classées (telles que définies par la <u>circulaire 91-24</u>) et le total des engagements.
Taux de couverture des créances classées par les provisions	Calculé par le rapport entre les encours des provisions constituées (hors provisions collectives tels que définies par la <u>circulaire 91-24</u>) et l'encours des créances classées diminué des agios réservés.

CHIFFRES CLES 2022

1- Ressources Humaines de la supervision bancaire

Effectif de la supervision bancaire.	51
Age moyen des cadres de la supervision bancaire.	36 ans
Taux d'encadrement à la supervision bancaire.	100%
Nombre de jours de cours dispensés en ligne et de workshops sous forme de webinaires organisés par des instances régionales et internationales.	274
Nombre de semaines de formations certifiantes dispensées en ligne et organisées par des instances internationales.	99

2- La Supervision en 2022

Nombre de réunions avec les BEF dans le cadre de l'évaluation de leur situation financière.	9
Nombre de réunions stratégiques avec les premiers responsables des BEF.	14
Nombre de réunions pour le suivi des banques publiques en restructuration.	2
Nombre de réunions pour le suivi des banques en difficultés.	6
Nombre de réunions thématiques avec les BEF.	29
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation.	26
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une note spécifique.	48
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite de l'évaluation de leurs situations financières.	11
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification par suite des missions d'inspection.	5
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'autres notifications.	15
Missions de contrôle sur place.	9
Montant total des sanctions pécuniaires en 2022 recouvrées au profit du Trésor public.	1 616mDT
Dossiers de demande d'agrément traités et transmis par la DGSB à la commission d'agrément.	8
Dossiers portant sur la nomination de directeurs généraux des BEF, de directeurs généraux adjoints, de présidents du conseil d'administration, d'administrateurs ordinaires, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant les intérêts des petits porteurs instruits par la DGSB.	45
Nombre de réunions de la commission d'agrément en 2022.	5
Nombre de réunions de la commission de résolution en 2022	2

3- Structure du secteur bancaire en 2022

Nombre d'établissements agréés	45
• Banques	29
Banques résidentes	22
Banques non-résidentes	7
• Etablissements financiers	16
Etablissements de leasing	8
Sociétés de factoring	2
Banques d'affaires	2
Etablissements de paiement	4
Réseau d'agences des banques résidentes	2 030
Réseau d'agences de leasing	58
Effectif des banques résidentes	20 137

4- Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques résidentes

Montants en million de dinar tunisien (Sauf indications contraires)	2020	2021	2022*
Total actif	131 172	140 921	151 806
Total Dépôts	82 246	89 218	96 661
Total crédits	89 985	95 816	103 685
PNB	5 580	6 229	7 000
Coefficient d'exploitation	45,7%	47,9%	44,9%
Résultat net	794	1 086	1 313
ROA	0,8%	0,8%	1,0%
ROE	8,7%	9,1%	10,8%
Ratio de solvabilité	12,9%	13,3%	14,0%
Ratio Tier 1	10,1%	10,3%	10,9%
Part des créances classées	13,5%	13,1%	12,6%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	55,5%	57,2%	55,1%

*Données provisoires

5- Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de leasing

Montants en million de dinar tunisien (Sauf indications contraires)	2020	2021	2022*
Total actif	4 794	4 795	4 772
Total crédit-bail	4 074	3 933	4 005
Total mises en force	1 381	1 626	1 903
Produit net de leasing	200	245	282
Coefficient d'exploitation	40,2%	39,6%	34,5%
Résultat net	33	61	83
ROA	0,7%	1,4%	2,0%
ROE	5,2%	9,7%	12,0%
Ratio de solvabilité	16,7%	17,6%	17,8%
Ratio Tier 1	12,3%	13,1%	13,7%
Part des créances classées	10,5%	11,2%	10,2%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	65,6%	68,5%	72,6%

*Données provisoires

CHAPITRE

1



**Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel
de la supervision bancaire**



Chapitre 1 : Evolution du dispositif réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

Section I- Renforcement du cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire

1. Circulaires publiées

1-1- Révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives

Dans le cadre de la continuité du processus engagé depuis 2020 visant à renforcer la couverture par des provisions des risques latents sur les créances courantes et la préparation des banques à l'adoption des normes IFRS, la BCT a publié la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023 portant ajustement de la méthodologie de calcul des provisions collectives au titre de l'exercice 2022 et les exercices ultérieurs.

Les principales révisions de la méthodologie concernent :

- L'augmentation du facteur d'ajustement Δ des taux de migration historiques pour prendre en considération les effets de second tour qui affecteront l'ensemble des secteurs d'activité économique et plus particulièrement de l'accentuation du stress hydrique que vit le pays depuis quelques années et qui affecte sérieusement plusieurs activités notamment les exploitations agricoles et les industries de transformation alimentaires ; et
- L'élévation des taux de provisionnement standards pour la plupart des secteurs de 30% à 35%. Cette hausse permettra d'aller progressivement vers le taux du LGD de 45% fixé par le comité de Bâle.

1-2- Encadrement de la politique de distribution de dividendes

Dans la continuité de la politique de distribution prudente engagée depuis 2020, la BCT a publié une note aux banques et aux établissements financiers n°2023-10 du 07 mars 2023 portant sur les conditions de distribution des dividendes pour l'exercice 2022 qui se résument comme suit :

- Dans la limite de 35% du bénéfice de l'exercice 2022 pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2022, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires de 2,5% au moins.
- Sans limite et après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie, pour les banques et les établissements financiers présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2022, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires respectivement de 2,5% et 3,5% au moins.

Cette décision est justifiée par des facteurs qui sont liés à la situation économique globale du pays et à la rémanence de l'incertitude sur les plans économique et financier ainsi que

l'exacerbation des tensions sur les entreprises et les particuliers provenant principalement de la persistance des tensions inflationnistes, de la persistance du risque hydrique et de la crise russo-ukrainienne.

1-3- Mise en œuvre de la Supervision sur base consolidée

La BCT a publié, en date du 10 octobre 2023, la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-05 relative à la mise en œuvre de la supervision sur base consolidée.

La publication de cette circulaire vise à se conformer aux principes de Bâle pour un contrôle bancaire efficace en instaurant un cadre de surveillance permettant de suivre de manière adéquate le profil de risque des établissements assujettis, de capter tous les risques encourus à l'échelle du groupe bancaire et de préserver leur solidité financière.

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre de référence pour l'élaboration des normes d'adéquation des fonds propres et des normes de liquidité sur base consolidée à travers la définition du périmètre prudentiel de consolidation et la détermination des méthodes de consolidation sous périmètre prudentiel.

Conformément aux dispositions de cette circulaire, les établissements assujettis sont tenus d'asseoir tout le dispositif requis pour élaborer le reporting réglementaire et calculer les ratios prudentiels sur base consolidée, une fois les textes réglementaires y afférents publiés.

Il a été accordé un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2023 pour la déclaration du premier reporting sur base consolidée relatif à l'exercice 2022.

1-4- Ajustements apportés aux Comptes Spéciaux d'Épargne

En application des délibérations du Conseil d'Administration de la BCT du 30 décembre 2022, la BCT a publié la circulaire aux banques n°2023-01 du 11/01/2023 relative à la réglementation des conditions de banque qui a relevé le taux de rémunération de l'épargne (TRE) à un taux annuel de 7%.

1-5- Cadre réglementaire relatif au Crowdfunding en prêts

Dans le cadre du parachèvement du dispositif réglementaire relatif à l'exercice de l'activité de crowdfunding en prêts, la Banque Centrale de Tunisie a publié en 2023 la circulaire n°2023-06 fixant la liste des documents et renseignements requis pour l'étude d'une demande d'agrément pour l'exercice d'activité de crowdfunding en prêts et des demandes d'autorisations préalables liées à cette activité. L'objectif de cette circulaire est de mettre en place un cadre attrayant facilitant l'accès à de nouveaux acteurs.

1-6- Cadre réglementaire relatif au crédit bureau

L'année 2022 a été aussi marquée par le parachèvement du cadre réglementaire régissant l'activité du renseignement de crédit (crédit bureau) et ce à travers la parution du décret-loi n° 2022-02 du 4 janvier 2022, portant organisation de l'activité du renseignement de crédit et de la publication par la Banque Centrale de Tunisie de la circulaire n°2022-09 du 25 octobre 2022 qui a fixé les procédures de demande d'agrément pour l'exercice de cette activité et les documents et données requis pour le dépôt des dossiers d'agrément.

Ces sociétés qui auront pour objet essentiellement de traiter les informations relatives aux crédits contractés par les personnes physiques et morales, contribueront à l'évaluation des capacités de ces derniers à honorer leurs engagements financiers permettant ainsi l'amélioration de leur inclusion financière.

A ce titre, la Banque Centrale de Tunisie a reçu un premier dossier d'agrément pour l'exercice de cette activité qui est en cours d'instruction par les services habilités.

2. Projets de circulaires en cours

Afin de renforcer le dispositif normatif de la surveillance des pratiques de marché, un projet de circulaire a été élaboré permettant de fixer un ensemble d'exigences que les banques et les établissements financiers doivent respecter avant et lors de la commercialisation de tout nouveau produit et service financiers et de fixer leurs conditions tarifaires. L'élaboration de cette circulaire trouve également sa justification dans la loi bancaire n°2016-48 et notamment dans ses articles 82 et 84.

Le projet de circulaire s'est largement inspiré de la réglementation comparée et des bonnes pratiques internationales en la matière tout en respectant certains principes directeurs tels que :

- la préservation du principe de la liberté tarifaire dans le cadre du respect des principes de traitement équitable, de transparence et de non-discrimination ;
- l'institutionnalisation d'une conduite commerciale saine envers les clients ;
- la promotion d'une tarification juste ; et
- la mise en place d'une communication claire et transparente.

En outre, ce projet de circulaire permet de fixer les règles de contrôle interne pour surveiller et évaluer en permanence le processus de commercialisation et de tarification des produits et services ainsi que la gestion des risques y afférents. Il renforce également la responsabilité de l'organe d'administration dans le pilotage d'une politique commerciale saine et juste.

Parallèlement, la BCT aspire à travers cet encadrement réglementaire des pratiques commerciales des banques à inculquer la culture de la transparence et du droit du client à l'information, moraliser le secteur et rendre les clients bancaires plus indépendants et autonomes dans leurs choix.

Section II- Convergence du cadre prudentiel vers les standards internationaux

1. Rappel des composantes du projet

Après la crise sanitaire (2020-2021), la BCT a relancé en 2022 le processus de convergence dans ses deux composantes, prudentielle et normative, avec un horizon d'achèvement en 2023 tout en tenant compte de l'interconnexion entre les différents projets ; sachant que le Conseil National de la Comptabilité a décidé lors de sa réunion tenue le 31 décembre 2021 de reporter l'adoption des normes IFRS à l'exercice comptable 2023.

Les projets de convergence vers les standards internationaux s'articulent autour de 4 axes :

- **Axe I : Parachèvement du pilier 1 de Bâle II**
 - 1- Mise en œuvre de la supervision sur base consolidée.
- **Axe II : Parachèvement de la conformité à Bâle III**
 - 1- Révision de l'approche du risque de crédit et du risque opérationnel
 - 2- Revue de la définition et de la composition des fonds propres prudentiels
- **Axe III : Adoption des normes IFRS**
 - 1-Publication d'un guide d'application de la norme IFRS 9.
- **Axe IV : Refonte du dispositif de classification et de couverture des risques de crédit** à travers la révision de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Réalisations 2022-2023

2-1- Révision de l'approche du risque de crédit

Nous rappelons que la BCT a engagé ce projet depuis 2019 pour remplacer l'approche du risque de crédit en vigueur restée inchangée depuis 1991. En effet, la nouvelle approche propose 3 changements majeurs :

- un découpage plus affiné et plus sensible au risque de crédit divisé en 15 catégories d'expositions au lieu des 4 actuelles,
- la conversion des éléments du hors-bilan en «équivalent risque de crédit» au moyen de facteurs de conversion (CCF : Credit Conversion Factors,) ; et
- la prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit au niveau du calcul des actifs pondérés par le risque à travers l'approche de substitution qui consiste à remplacer la pondération de la contrepartie par la pondération de l'instrument d'atténuation.

La mise en œuvre de ce projet se trouve à un stade avancé. En effet, après la validation des options structurantes, la BCT a engagé une étude d'impact quantitatif avec les banques et établissements financiers qui se trouve dans une phase de finalisation.

La BCT table sur la finalisation de ce projet au cours du premier semestre de 2024.

2-2- Révision de la circulaire n°91-24

La BCT a réalisé des avancées importantes dans le projet de refonte de la circulaire n°91-24 qui a été engagé depuis 2019 dans le cadre du projet stratégique de convergence vers les standards internationaux et comme l'un des axes de la stratégie globale de prévention et de résolution des créances non performantes.

En effet, un premier draft d'amendement de la circulaire n°91-24 a été finalisé et fera l'objet, au cours du dernier trimestre de 2023, d'une concertation élargie avec toutes les parties prenantes notamment les banques et les établissements financiers dans le cadre d'ateliers de travail et ce, parallèlement à la conduite d'une étude d'impact en la matière.

La BCT table sur la finalisation de ce projet au cours du premier semestre de 2024. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions se décidera en fonction de l'avancement des autres composantes du projet de convergence et de l'évolution de la conjoncture économique.

2-3- Adoption des normes IFRS

La BCT a engagé, dès la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, le projet d'adoption des normes IFRS par le secteur bancaire tunisien.

La réunion du Conseil National de la Comptabilité qui s'est tenue en date du 31 décembre 2021 a décidé de reporter l'adoption du référentiel IFRS pour les comptes consolidés à 2023 tout en encourageant une application anticipée de ces normes.

En dépit de l'absence d'une promulgation de loi relative à l'application des normes IFRS, la BCT poursuit le pilotage et la coordination du projet d'adoption des normes IFRS par les banques et établissements financiers.

Rappelons dans ce cadre que la BCT a effectué une étude d'impact macro de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière et les fonds propres des BEF à fin 2019. Cette étude d'impact a porté sur les principales normes ayant un impact significatif sur les comptes des BEF.

Une deuxième simulation d'impact détaillée portant sur la norme IFRS 9 a été menée par la BCT. Cette étude d'impact était un exercice interactif avec les BEF et a été conduite en deux phases détaillées comme suit :

- Une simulation d'impact au sein de la BCT sur la base d'un reporting spécifique communiqué par les BEF et
- Une étude d'impact conduite par les BEF selon une méthodologie arrêtée par la BCT.

Cette étude d'impact a porté sur la situation financière des BEF à fin 2021 et elle est en phase de finalisation.

Cette étape a été suivie de réunions avec les BEF ayant pour objectifs :

- Une appréciation de leur degré d'avancement dans le projet d'implémentation du référentiel IFRS.
- Un recensement des différents choix et pratiques retenus par les BEF dans le cadre des travaux de simulation d'impact.
- Une identification des difficultés opérationnelles et normatives rencontrées par les BEF lors du processus de mise en œuvre du référentiel IFRS.

Cet exercice a été conduit dans l'objectif de la préparation d'un guide d'application de la norme IFRS 9 ainsi que des choix qui y seront retenus. Ce guide sera focalisé sur la partie consacrée aux règles de dépréciation prévues par la norme notamment le volet relatif à la disponibilité de données fiables ainsi que le dispositif de gouvernance et de contrôle interne associé à la norme IFRS 9.

Section III- Développement du cadre opérationnel de la surveillance micro et macro-prudentielle

1. Développement du cadre opérationnel macro-prudentiel

Après l'adoption de la stratégie macro-prudentielle lors du premier plan stratégique de la BCT (2019-2022), le développement du cadre opérationnel de la Surveillance Macroprudentielle s'inscrira dans le deuxième plan stratégique de la BCT (2023-2025) à travers :

1. La mise en place des outils de suivi des risques systémiques ;
2. La publication d'une circulaire portant sur le renforcement de la maîtrise des risques informatiques et cybernétiques des banques et établissements financiers ;
3. Le développement du toolkit des instruments macro-prudentiels permettant de limiter les risques systémiques ;
4. L'évaluation du dispositif de gestion des crises systémiques selon les résultats de l'exercice de simulation de crise conduit en juin 2023 ; et
5. La préparation de la stratégie de communication sur la Surveillance Macroprudentielle en vue de mieux informer les agents économiques de la situation du secteur financier et de la conduite de sa surveillance par la BCT.

2. Projet stratégique « Refonte de la Centrale d'Informations »

Dans le cadre du projet stratégique « Evolution de la Centrale d'Informations », la BCT a lancé un Appel d'Offres International n°2023/01 ayant pour objet "La fourniture et la mise en place d'un dispositif de centralisation des données granulaires des crédits".

Il est à signaler que le délai d'exécution de ce marché est de 30 mois.

Il est à rappeler que ce projet stratégique vise à assurer une meilleure surveillance des risques de contrepartie sur les plans micro et macro-prudentiels et ce, en élargissant l'étendue de l'information sur le crédit par une collecte de données granulaires portant sur les données du contrat de crédit, les données financières et des informations comptables, conformément aux meilleures pratiques internationales.

En effet, ce nouveau dispositif vise à mettre à la disposition de la BCT un outil performant à forte valeur ajoutée.

3. Projet stratégique ICAS « Internal Credit Assessment System »

Consciente de l'importance de disposer de son propre Système de Notation Interne (SNI) ou (ICAS) « Internal Credit Assessment System », la BCT a érigé ce projet au rang de projet stratégique depuis quelques années déjà. Ce système a pour principal objectif l'appréciation

de la solvabilité d'une entreprise à travers l'évaluation de sa solidité financière en déterminant une probabilité de défaut (PD) à un horizon déterminé et en lui affectant une note globale résultant d'une pondération entre un score comportemental et un score financier.

L'entrée en production imminente de ce Système de Notation Interne servira dans un premier temps à répondre aux besoins de la politique monétaire en instituant un mécanisme solide de sélection et de calcul de la décote des collatéraux admis en contrepartie du refinancement sur le marché monétaire, pour ensuite répondre à ceux de la supervision bancaire et ce, grâce à la consolidation des instruments d'appréciation de la qualité des actifs bancaires.

Section IV- Surveillance des pratiques bancaires et de la Sandbox réglementaire

1. Aperçu sur l'activité opérationnelle de contrôle des pratiques de marché

Dans le cadre de sa mission de surveillance des pratiques bancaires, la BCT a engagé des discussions avec le ministère des Finances pour réglementer dans un texte de loi les procédures régissant la gestion des comptes inactifs.

De même et après l'entrée en vigueur de la circulaire n°2022-08 relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle, la BCT s'est attelée à mettre en place les règles de suivi du reporting et à scruter les politiques de protection des usagers des services bancaires mises en place par les banques et les établissements financiers.

S'agissant de l'activité de suivi des produits financiers au cours de l'année 2022 et jusqu'au premier semestre de l'année 2023, la BCT a examiné 42 dossiers émanant de 12 banques et répartis tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1: Ventilation des produits financiers par catégorie de banque et par type de produit

Catégorie	Offre groupée*	Financement	Bancassurance	Epargne/ Investissement	Banque à distance	Autres**	Total
Banques universelles	6	8	7	2	6	4	33
Banques Islamiques	1	2	0	3	0	3	9
Total	7	10	7	5	6	7	42

* regroupe un compte, des moyens de paiement, une assurance, etc.

**compte spécialisé, cartes de paiement et services de transferts de fonds.

Par ailleurs, et dans le cadre du suivi de l'activité d'externalisation (au sens de la loi n° 2016-48), la BCT a reçu 14 dossiers dont 90% ont eu des suites favorables.

2. Etat d'avancement des projets d'innovation financière

L'année 2022 a été marquée par la clôture de la première cohorte de la Sandbox réglementaire dont les tests ont été globalement concluants conformément aux notes de cadrage des tests arrêtés en commun accord avec les FinTechs concernées.

Au cours du mois de septembre 2022, la société Kaoun, la société Instclear/Prosperus et le consortium Sqoin et Coinsense promoteurs respectivement des solutions « e-M », « Central banks cross-border clearing » et « Tokenised funds » ont été notifiées de l'achèvement de la période des tests et la validation des plans d'exit.

Par ailleurs et en vue de répondre aux demandes réitérées des banques et des établissements financiers, la BCT a mis en place, une Sandbox Express qui fonctionne selon un mode « Fast track » et en continu « On a rolling basis » qui donne aux BEF une option plus rapide et adaptée à leurs besoins pour tester leurs solutions avant leur déploiement effectif sur le marché. La plateforme d'inscription dédiée à la Sandbox Express est opérationnelle.

Sur un autre plan, la BCT travaille depuis une année sur la conception d'une politique d'Open Banking permettant aux banques de partager des données à des tiers de confiance afin de favoriser l'émergence de nouveaux cas d'usage plus attrayants aux consommateurs et qui profiteraient à toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur des services financiers. Cette étude dénommée « Market Readiness Assessment » a été conduite en janvier 2023 par la BCT en collaboration avec ses partenaires techniques et a permis de confirmer la disposition des banques et des Fintechs à collaborer dans le cadre d'une politique ordonnée de partage de données sous l'égide de la BCT.

CHAPITRE

2



Activité de la supervision bancaire



Chapitre 2 : Activité de la supervision bancaire

Section I- Agréments, autorisations et résolution

1. Travaux de la commission d'agréments

Depuis le début de son activité en avril 2017 et jusqu'à mi 2023, la commission d'agréments a tenu 29 réunions au cours desquelles près d'une cinquantaine de dossiers de demandes d'agrément lui ont été soumis.

Dans le cadre de sa mission légale d'octroi d'agréments préalables pour l'exercice de l'activité bancaire et financière, la commission d'agréments a statué sur les dossiers de demandes d'agrément suivants :

- Agrément pour le franchissement du seuil du tiers dans le capital d'une banque dans le cadre des dispositions de l'article 34 de la loi n° 2016-48 par un ancien actionnaire tunisien privé de la banque.
- 2 Agréments de principe pour la création d'établissements de paiement.
- 2 Agréments définitifs pour la création d'établissements de paiement dans le cadre des dispositions des articles 10, 20 et 24 de la loi n° 2016-48.
- Refus de la demande d'agrément pour la transformation d'une société de leasing en une banque digitale pour insoutenabilité du modèle d'affaires présenté.
- Refus de deux dossiers d'agrément de principes d'établissements de paiement pour non-satisfaction de certaines conditions légales d'octroi d'agréments notamment celles relatives à l'assise financière des futurs actionnaires.

Par ailleurs, le secrétariat de la commission d'agréments a procédé à l'instruction en 2022 d'un dossier d'agrément déposé par la Poste Tunisienne pour l'exercice de l'activité de banque postale. Vu la portée stratégique de ce dossier et de ses enjeux, un comité tripartite a été constitué à cet effet regroupant les différentes parties prenantes à savoir des représentants du Ministère des Technologies et de la Communication, du Ministère des Finances et de la Poste pour mieux cerner et étudier les différents aspects et les problématiques y afférentes.

Les travaux de ce comité ont abouti à l'identification de plusieurs prérequis pour la transformation des services financiers de la Poste Tunisienne en banque. Ces prérequis vont au-delà de la nécessité de solutionner les aspects juridiques en relation avec le transfert des comptes postaux à la future banque postale et de l'instauration d'un cadre légal qui ne limite pas l'efficacité de la supervision de la BCT sur la nouvelle entité à créer, pour concerner la nécessité de mettre en place un cadre de gouvernance globale en ligne avec les standards bancaires, des moyens humains, techniques et financiers adaptés, un système d'information et comptable fiable et au diapason des standards internationaux et un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne conforme à la réglementation bancaire.

2. Travaux de la commission de résolution

La Commission de résolution a tenu au total 17 réunions dont 5 au cours de l'exercice 2021 et 2 au cours de 2022. Ladite commission a ouvert les procédures de résolution de la BFT.

Le délégué à la résolution a présenté le 23 février 2022 son rapport final constatant la cessation de paiement de la BFT à partir du 1^{er} mars 2022 et l'impossibilité de son redressement.

La Commission de résolution a transmis un rapport au tribunal de première instance de Tunis portant sur la constatation des motifs justifiant la dissolution et la liquidation de la Banque Franco Tunisienne (BFT).

En date du 1^{er} avril 2022, le Tribunal de Première Instance de Tunis a prononcé le jugement de dissolution et de liquidation de la BFT et a désigné un liquidateur conformément aux dispositions de la loi n°2016-48. Ce liquidateur assure ses travaux sous la surveillance du tribunal et poursuit les opérations de recouvrement par toute voie de droit ou à l'amiable.

3. Commission des sanctions

La Commission des sanctions instituée par l'article 171 de la loi bancaire constitue l'une des composantes du régime des sanctions disciplinaires prévues par la loi bancaire.

Elle est habilitée à infliger, pour les infractions à la législation et à la réglementation bancaire prévues par l'article 172 de la loi bancaire, des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément. Cette commission peut aussi mettre fin aux missions des membres des conseils d'administration ou des directions générales et peut révoquer un commissaire aux comptes de ses fonctions.

En 2022, la commission des sanctions a tenu plusieurs réunions sous la présidence d'un juge de 3^{ème} grade qui ont été consacrées à l'établissement de son règlement intérieur en vue de son approbation par décret gouvernemental.

4. Dossiers d'autorisations et d'approbations : La gouvernance des banques et des établissements financiers

A ce titre, la BCT a instruit¹ 45 dossiers portant sur la nomination de directeurs généraux des BEF, de directeurs généraux adjoints, de présidents de conseil d'administration, d'administrateurs ordinaires, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs représentant les intérêts des petits porteurs.

L'instruction de ces dossiers transmis par les BEF à la BCT dans le cadre des dispositions de l'article 55 de la loi bancaire se base sur les critères d'intégrité et de réputation, de qualifications scientifiques, de compétences et d'expérience professionnelle et de leur concordance avec les fonctions confiées à la personne concernée ainsi que l'absence d'interdictions prévues par la loi bancaire.

¹En application de l'article 55 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Certains critères supplémentaires sont pris en compte dans la désignation des membres indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires. Lorsqu'un ou plusieurs critères ne sont pas satisfaits, la BCT s'oppose à la nomination et motive sa décision.

Section II- Activité de Contrôle sur Pièces et sur Place

1. Surveillance permanente des banques et des établissements financiers

Le bilan opérationnel de l'analyse micro-prudentielle et de l'évaluation des profils de risque des BEF au titre de l'année 2022 se présente comme suit :

Tableau 2: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente

	TOTAL
Réunions avec les BEF	70
Réunions dans le cadre de l'évaluation au titre de 2022	9
Réunions pour le suivi des banques publiques en restructuration	2
Réunions pour le suivi d'autres banques en difficultés	6
Réunions stratégiques avec les premiers responsables (sous l'égide du Gouverneur de la BCT)	14
Réunions thématiques	29
Autres réunions	10
Notes et rapports sur la situation des BEF	65
Rapports d'évaluation	17
Notes spécifiques	48
Notifications aux BEF	31
Notifications relatives à l'évaluation	11
Notifications à la suite d'une mission d'inspection	5
Autres notifications	15

2. Surveillance sur place

Au cours de 2022, la surveillance sur place a réalisé 9 missions d'inspection qui se répartissent entre la poursuite de 2 missions horizontales diligentées auprès de 7 banques et l'ouverture d'une autre mission horizontale et d'une mission ponctuelle. Ces missions de contrôle qui n'ont pas révélé d'insuffisances majeures, ont porté sur les aspects suivants :

- L'évaluation de la qualité du portefeuille crédit en rapport avec la montée des risques de crédit par suite de la crise Covid ;
- L'examen des règles d'évaluation et de contrôle des risques sur les participations ;

- L'évaluation du dispositif de contrôle interne ;
- L'évaluation du dispositif de gouvernance.

3. Principales mesures disciplinaires prises

L'activité de la supervision sur place et sur pièces a donné lieu aux sanctions pécuniaires suivantes infligées à l'encontre des BEF en 2022 :

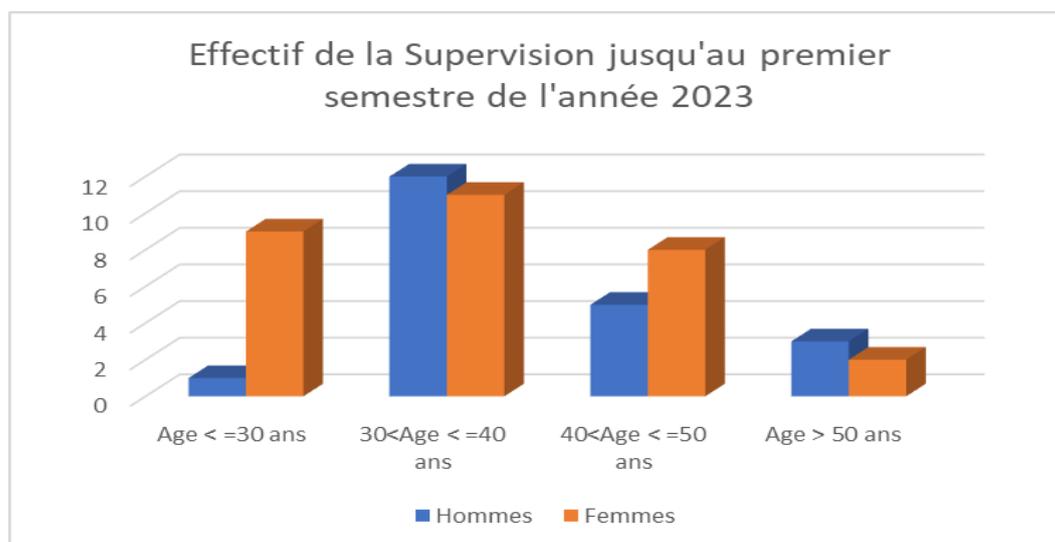
Tableau 3: Principales mesures disciplinaires prises

Sanctions	Montant (En mille dinars)
Missions d'inspection	1 118
Tier 1	21,4
LTD	268,7
LCR	136,3
Norme de concentration sur un même bénéficiaire	72
Total	1 616,4

Section III- Développement des capacités de la supervision bancaire

1. Ressources humaines

L'effectif de la DGSB a atteint 51 cadres jusqu'au deuxième trimestre de 2023 dont la moyenne d'âge est de 36 ans avec une ancienneté moyenne à la supervision Bancaire de 8 ans. La répartition de l'effectif de la Supervision Bancaire par tranche d'âge et par genre se présente ainsi :



2. Assistance technique

Dans le cadre de l'accompagnement de la BCT dans la réalisation des différents projets micro et macro prudentiels, la supervision bancaire continue, au cours de l'année 2022 à bénéficier du soutien des instances internationales dont, principalement, la BM et la BERD.

3. Renforcement des compétences de la supervision

La formation des superviseurs constitue l'un des principaux enjeux du développement des capacités opérationnelles de la supervision bancaire, stimulant la conduite du changement et soutenant la mise en œuvre des différentes réformes en complément des actions d'assistance technique.

Ainsi, tous les cadres de la supervision bancaire ont bénéficié de formations et de workshops sous forme de Webinaires en ligne ou en mode présentiel, organisés par des instances régionales et internationales pour une durée globale de 274 jours, à raison de 5 jours de formation par cadre en moyenne et ce, compte non tenu de 9 masters certifiants d'une durée globale de 99 semaines.

Ces actions de formation et workshops ont principalement eu pour thèmes : «Climate risk analysis», «Banking supervision of climate-related and environmental risks», «Finance digitale et inclusion financière», «Lutte contre les flux financiers illicites», «Défis auxquels les banques centrales du marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) sont confrontées en matière de supervision bancaire», «Financial risk management: liquidity risk», (IAS 32) et (IFRS 9), « Les indicateurs de solidité financière», «Operational risk management in a central bank», «Protection du consommateur, inclusion et éducation financières», «Mise en œuvre d'un système d'information décisionnel», «Accounting for banking supervisors», «Stress testing», «Experts juridiques et résolution de crise».

Pour ce qui est des cycles de formations certifiantes, les principaux thèmes abordés ont concerné : "Financial Risk and Regulation: A Detailed Look at the Key Areas of Financial Risk", "Certified Pillar 3 Expert- Basel 3", "Blockchain and FinTech: Basics, Applications, and Limitations", "Computational Thinking and Big Data", "Certificate in Anti-Money Laundering (AML)", «Financial Programming and Policies FPP», "Data Science: Inference and Modeling".

CHAPITRE 3



Stabilité Financière et Surveillance Macro-Prudentielle



Chapitre 3 : Stabilité Financière et Surveillance Macro-prudentielle

L'année 2022 a connu une intensification des sources de vulnérabilité pesant sur la stabilité du secteur financier dans un environnement national marqué par la poursuite du ralentissement de la croissance économique, la montée des tensions inflationnistes et l'accentuation des pressions sur les finances publiques et sur le secteur extérieur; lequel environnement a été fortement affecté par un environnement économique international de plus en plus incertain et par l'escalade des tensions géopolitiques suscitées par la guerre en Ukraine.

La persistance de ces tensions risque de fragiliser la solidité financière du secteur bancaire qui, grâce aux efforts consentis par les banques au cours de ces dernières années pour l'amélioration de leurs assises financières et leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques, a pu afficher une relative résilience.

Dans ce contexte, le Comité de Surveillance Macro-prudentielle et de Gestion des Crises Financières (CSM) a tenu sa neuvième réunion le 30 janvier 2023 et a examiné les principaux risques pesant sur la stabilité financière.

Section I- Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

L'économie tunisienne s'est trouvée en 2022 confrontée à de nombreux défis ayant trait au ralentissement de la croissance économique, à la persistance des pressions inflationnistes et au creusement du déficit de la balance courante.

En effet, le PIB exprimé en prix constants n'a augmenté que de 2,8% en 2022 contre 4,5% en 2021 en lien avec le ralentissement de la consommation (+1,4% en 2022) et la faiblesse de l'investissement public et privé. Pour sa part, le taux d'inflation a fortement augmenté pour atteindre 10,1% en glissement annuel en décembre contre 6,6% un an auparavant, ce qui a pesé davantage sur le pouvoir d'achat des ménages.

Face aux pressions inflationnistes, la BCT a relevé son taux directeur à trois reprises en 2022 pour le porter à 8% contre 6,25% à fin 2021. Le resserrement des conditions monétaires conjugué à la morosité des conditions économiques s'est ressenti notamment au cours du second trimestre de 2022 et en 2023 au niveau du comportement des agents économiques tel qu'illustré par le ralentissement de la demande de crédit et le repli des investissements privés.

Du côté des finances publiques, le déficit budgétaire s'est maintenu en 2022 à un niveau élevé au même titre que l'année précédente, soit 7,7% du PIB. La hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur les marchés internationaux, observée en 2022, a induit des pressions supplémentaires sur les finances publiques dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources extérieures. Ainsi, le financement du déficit budgétaire a été, essentiellement, assuré par un recours au financement sur le marché intérieur.

L'Etat a, en effet, levé sur le marché local 19 milliards de dinars sous forme de bons du Trésor et d'emprunt obligataire national. Ces évolutions, conjuguées à l'accroissement de l'endettement des entreprises publiques, ont eu pour effet d'accroître l'exposition des banques au risque souverain² pour s'élever à 20,7% du total actif en 2022 contre 19,2% une année auparavant. Cette exposition concerne surtout les banques publiques avec une enveloppe de 18,9 milliards DT soit 33% du total des actifs de ces banques.

Conséquemment, le recours au refinancement de la BCT s'est intensifié pour atteindre près de 15 milliards de dinars à fin 2022 contre 10 milliards de dinars une année auparavant soit une progression de 48%.

Au niveau du secteur extérieur, le déficit courant a atteint 8,7% du PIB contre 6% en 2021 tiré par la forte progression du déficit de la balance commerciale. Les pressions sur la balance courante ont néanmoins été atténuées par l'amélioration des recettes touristiques et la hausse des revenus des Tunisiens Résidant à l'Etranger. Sur un autre plan, la Tunisie a pu mobiliser 6,7 milliards de dinars au titre des prêts multilatéraux et bilatéraux ce qui a permis de maintenir le niveau des avoirs nets en devises à l'équivalent de 100 jours d'importation à fin 2022 contre 133 jours à fin 2021.

Section II- Evolution du financement de l'économie³

L'année 2022 a été marquée par une progression de l'encours des crédits à l'économie de 7,6% en 2022 contre 5,6% en 2021. Cette évolution a été tirée par une hausse de 8,8% des crédits aux professionnels contre 6,1% une année auparavant et l'augmentation des crédits aux particuliers qui se sont accrus de 4,3% en 2022 contre 4,1% en 2021.

1. Les crédits aux professionnels⁴

L'évolution du taux de progression des crédits professionnels s'explique essentiellement par la forte augmentation des financements aux entreprises publiques⁵ de 28,7%.

Parallèlement, les crédits aux professionnels privés ont également enregistré une hausse de 8,7% contre 4,5% en 2021, laquelle augmentation a concerné les crédits d'exploitation sous forme d'escompte commercial mais également de découverts en lien avec l'aggravation des problèmes de trésorerie des opérateurs économiques induits par la conjoncture économique.

Par ailleurs, la répartition sectorielle de l'encours des crédits aux professionnels montre une consolidation de la part du secteur de l'industrie passant à 44% et ce, au détriment du secteur des services dont la part est revenue à 52% ; la part du secteur de l'agriculture et de la pêche s'étant maintenue à 4%.

² Il s'agit de l'encours des titres de l'Etat détenus en portefeuille par les banques, des prêts syndiqués à l'Administration et des crédits aux entreprises publiques

³ Données de la Centrale d'informations de la BCT.

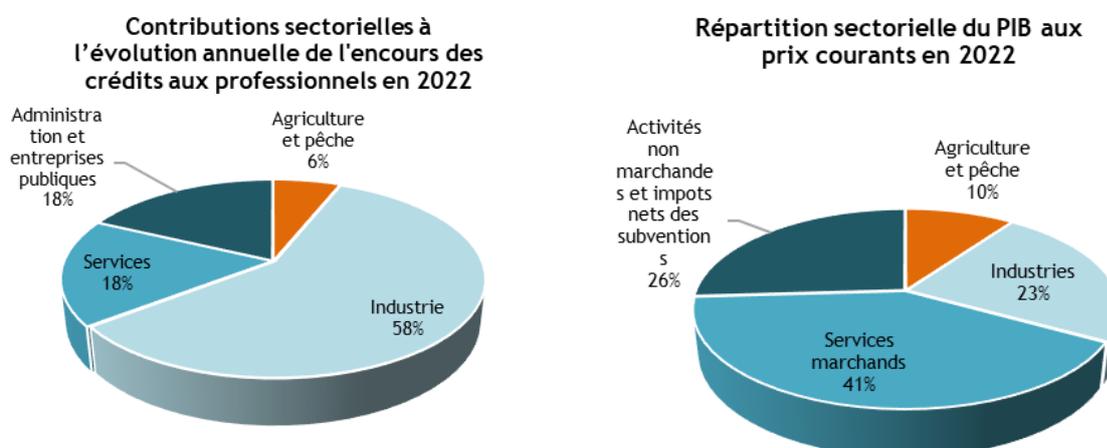
⁴ A partir du mois de juin 2021, les données de la Centrale des Risques sont publiées selon la Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT 2009).

⁵ Hors Administration.

Tableau 4 : Répartition de l'encours des crédits par secteur

Désignation	2020	2021	2022	Variations en %	
				2021/2020	2022/2021
- Agriculture et pêche	3 058	3 203	3 613	4,7	12,8
Administration et entreprises publiques	143	168	191	17,1	13,7
Entreprises privées	2 914	3 035	3 422	4,1	12,8
- Industrie	31 437	32 971	36 917	4,9	12,0
Administration et entreprises publiques	1 705	1 945	2 729	14,1	40,3
Entreprises privées	29 732	31 026	34 189	4,4	10,2
- Services	38 652	41 402	43 847	7,1	5,9
Administration et entreprises publiques	9 782	11 172	11 575	14,2	3,6
Entreprises privées	28 870	30 230	32 272	4,7	6,8
Crédits aux entreprises et aux professionnels	73 146	77 576	84 378	6,1	8,8
Administration et entreprises publiques	11 630	13 285	14 495	14,2	9,1
Entreprises privées	61 516	64 291	69 883	4,5	8,7

Source : Centrale d'Informations de la BCT

Graphique 1: Contributions sectorielles à l'évolution annuelle de l'encours des crédits aux professionnels et répartition sectorielle du PIB aux prix courants

2. Les crédits aux particuliers

En 2022, les crédits aux particuliers ont augmenté de 4,3% contre 4,1% en 2021 ; niveau bien inférieur au taux de croissance du PIB nominal. La dégradation du pouvoir d'achat et la hausse des taux d'intérêt ont affecté sensiblement la capacité des ménages à accéder au financement bancaire. Cette faible dynamique a concerné les crédits à l'habitat (+4% contre +2,8% en 2021) et les crédits à la consommation (+4,6% contre +5,3% en 2021).

A cet égard, une décélération a été ressentie au cours du second semestre de 2022 (+1,8% contre 2,6% au cours du 1^{er} semestre de 2022) traduisant l'impact du renchérissement du crédit sur le comportement des ménages.

Conséquemment, la part des crédits aux ménages dans l'encours des crédits à l'économie a baissé pour la deuxième année consécutive pour représenter 24,8% du total des crédits contre 25,6% en 2021. Également, leur part dans le PIB est passée à 19,4% en 2022 contre 20,5% en 2021.

Tableau 5: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement

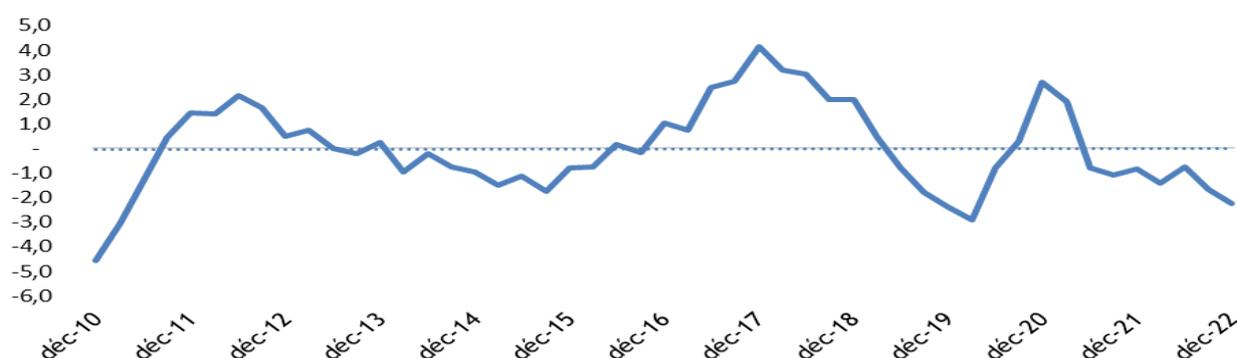
Désignation	En MDT			Variations en %	
	2020	2021	2022	2021/2020	2022/2021
Crédits à l'habitat	11 690	12 013	12 495	2,8	4,0
Crédits à la consommation	14 007	14 744	15 425	5,3	4,6
Aménagement de logements	9 913	10 257	10 572	3,5	3,1
Dépenses courantes	1 684	1 758	1 873	4,4	6,5
Découverts	1 277	1 473	1 637	15,3	11,2
Véhicules	345	378	394	9,4	4,5
Autres	787	878	948	11,6	8,0
Total	25 697	26 757	27 919	4,1	4,3

Section III- Analyse des risques bancaires

1. Risques liés à l'expansion du crédit

L'écart du ratio des crédits par rapport au PIB est resté négatif pour la deuxième année consécutive (-2,2% en 2022 et -0,8% en 2021) faisant suite à l'accroissement du crédit bancaire à un rythme moins important que celui de la croissance de l'activité économique soit +10,3% aux prix courants.

Cette situation illustre le ralentissement de la demande de financement en lien avec la persistance des incertitudes liées au contexte économique et l'attentisme des milieux d'affaires dans un contexte de montée des tensions inflationnistes.

Graphique 2: Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme

L'année 2022 a connu une relative stabilisation de la part du secteur privé dans l'augmentation des crédits professionnels bien que cette part reste inférieure aux niveaux d'avant 2019. Quant à la part des crédits logement dans l'évolution des crédits aux particuliers, elle s'est consolidée mais reste inférieure au niveau pré-COVID.

Tableau 6: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%)

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GAP du crédit privé/PIB	-0,8	1,0	4,2	2,0	-2,4	2,7	-0,8	-2,2
Contribution des crédits au secteur privé dans l'évolution des crédits professionnels hors administration	94,9	98,0	88,1	90,3	54,1	46,0	69,5	67,8
Contribution des crédits logement dans l'évolution des crédits aux particuliers	75,4	44,4	53,5	65,1	69,6	23,2	30,5	41,4

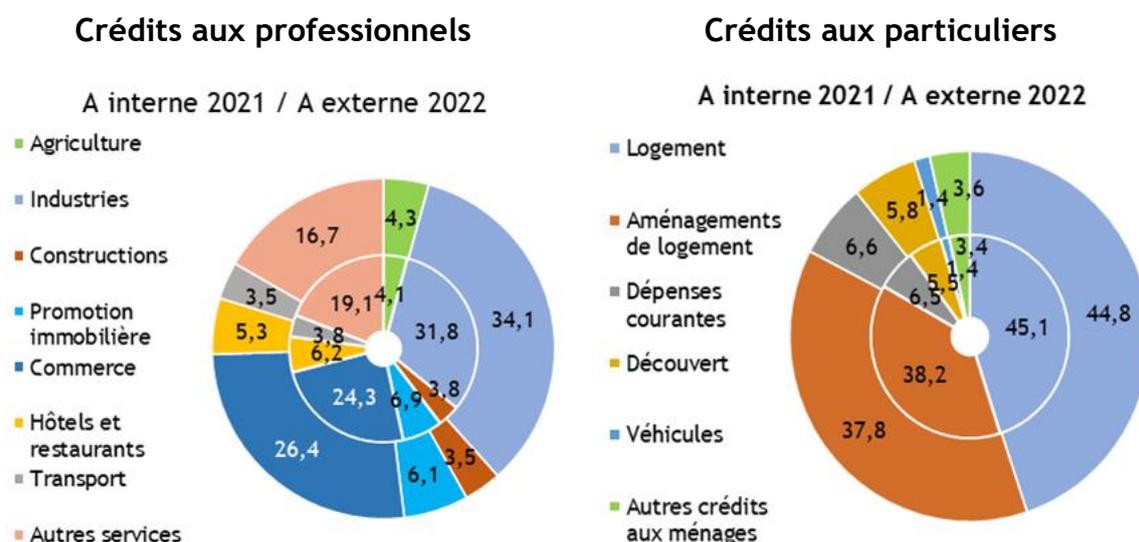
2. Risques liés à la concentration par secteur d'activité économique

L'évolution de l'indice de concentration des crédits (IHH⁶) révèle une augmentation de la concentration sectorielle des crédits professionnels à fin 2022 avec une hausse de la part du secteur du commerce (tiré principalement par la hausse des engagements de l'Office des Céréales) et de l'industrie manufacturière. En revanche, les parts des secteurs de la promotion immobilière, des bâtiments et travaux publics et du tourisme ont reculé.

Concernant la concentration des crédits aux particuliers, elle révèle une quasi-stagnation à fin décembre 2022 de son indice de concentration (IHH).

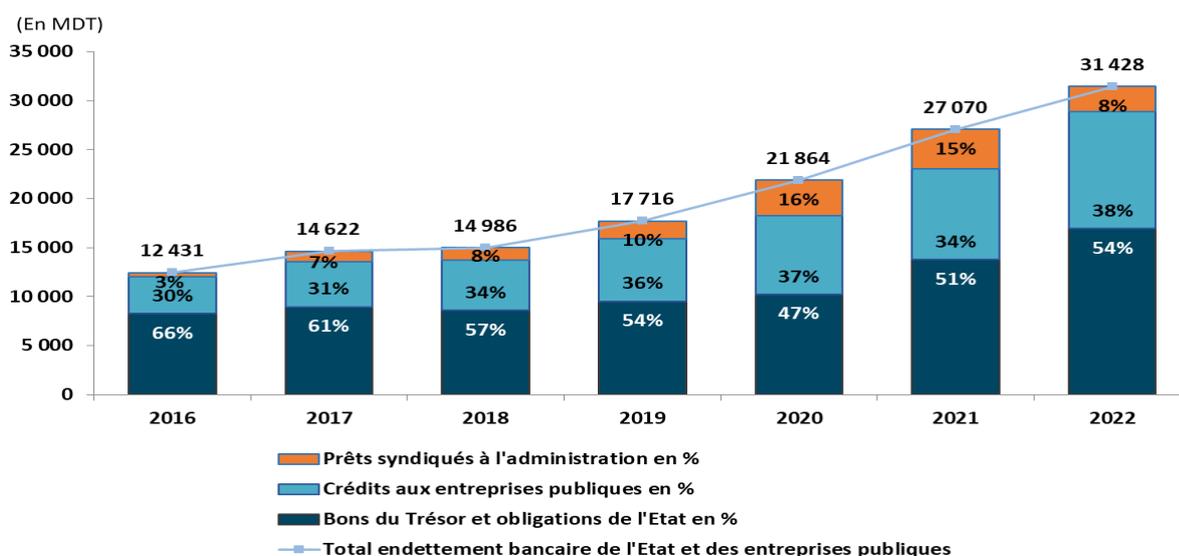
⁶ Indice de Herfindahl-Hirschman

Graphique 3: Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %)



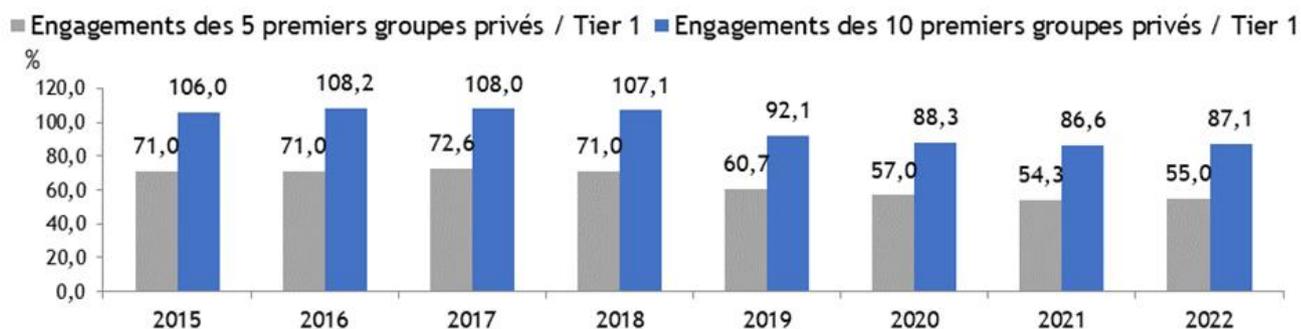
A fin 2022, les financements bancaires octroyés à l’Etat et aux entreprises publiques ont poursuivi leur tendance haussière avec un accroissement annuel de 23,1% pour se situer à 31,4 milliards de DT soit 20,7% du total des actifs des banques contre 27,1 milliards de DT et 19,2% respectivement une année auparavant. Près de 72% de cet accroissement est expliqué par les souscriptions dans les nouvelles émissions de l’Etat sous forme de bons du Trésor et d’emprunts nationaux.

Graphique 4: Evolution du financement bancaire de l’Etat et des entreprises publiques



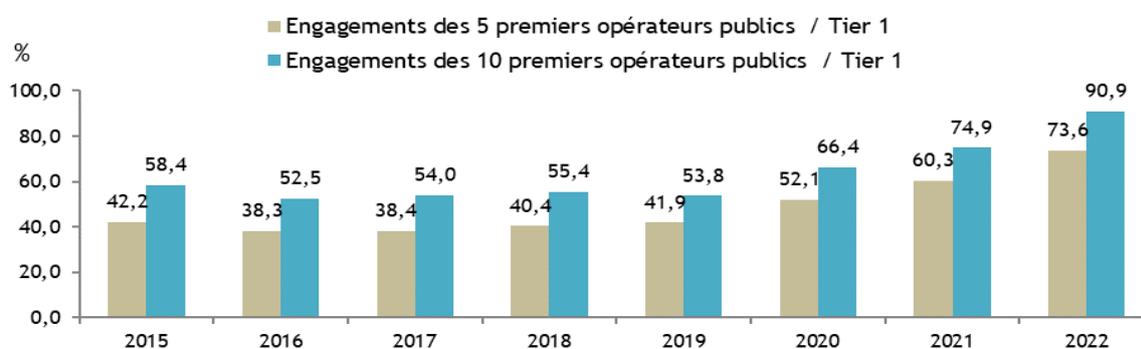
Parallèlement, l'analyse de l'évolution du rapport entre l'exposition des banques résidentes sur les 5 et 10 plus grands consommateurs privés des crédits et les fonds propres nets de base montre une quasi-stagnation de ce rapport.

Graphique 5: Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques



Les expositions des banques sur les 5 et 10 plus grands opérateurs publics hors administration ont connu un accroissement significatif pour représenter respectivement 74% et 91% des fonds propres nets de base des banques.

Graphique 6: Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques



3. Risque lié à la qualité des actifs

Les banques ont poursuivi leurs efforts dans la maîtrise des flux additionnels de créances classées et l'assainissement de leur bilan et ce, malgré la conjoncture économique difficile. En effet, la part des créances classées s'est située à 12,6% à fin 2022 contre 13,1% en 2021 et 13,5% en 2020. Cette amélioration s'explique notamment par les opérations d'apurement des bilans réalisées par les banques des créances totalement compromises pour un montant global de 1 milliard de dinars sous forme de radiation de créances au cours de 2022.

Tableau 7: Evolution des principaux indicateurs de la qualité d'actif par opérateur (%)

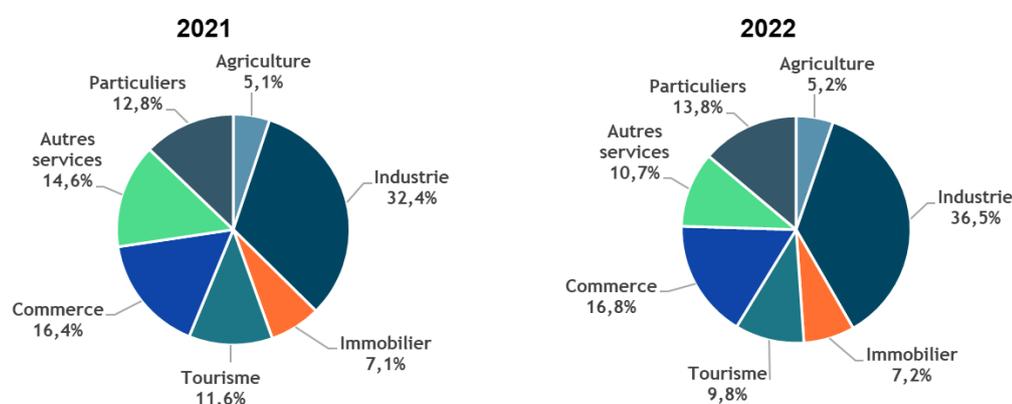
Part des créances classées en %	2019	2020	2021	2022
Entreprises privées	17,1	18,4	18,1	17,1
Dont PME	24,6	25,5	25,8	25,2
Particuliers	6,7	7,1	7,5	7,8
Part globale	13,3	13,5	13,1	12,6

Cette amélioration de la part globale ne doit pas occulter le maintien de parts élevées de créances classées sur les entreprises privées (17,1%) et les PME (25,2%) ainsi que l'aggravation du taux de défaut sur les particuliers passant de 7,1% à fin 2020 à 7,8% à fin 2022.

L'analyse des indicateurs du risque de contrepartie au cours du premier semestre 2023 montre l'apparition des signes précurseurs de remontée des taux de défaut sur les crédits bancaires et ce, en lien avec la morosité du climat d'affaires et le renchérissement des conditions de financement. Ces difficultés concernent notamment les PME et les particuliers qui montrent de plus en plus de signes de fragilité. Par ailleurs, les effets des changements climatiques et notamment en matière d'aggravation du stress hydrique constituent des défis importants qui peuvent accentuer les difficultés des opérateurs économiques et affecter le secteur financier.

Cette évolution serait de nature à aggraver les pressions sur les perspectives de rentabilité et de solidité financière des banques durant les années à venir et à affecter la capacité des banques à réaliser les objectifs fixés dans le cadre de la circulaire n°2022-01 relative à la prévention et la résolution des créances non performantes, soit 7% sur base individuelle (10% en tenant compte des créances cédées aux filiales de recouvrement) dans un horizon de 5 ans à partir de l'année 2022.

La ventilation des créances classées par secteur montre, au même titre que les années précédentes, une concentration sur les secteurs industriel, touristique et commercial qui accaparent 63,1% de l'encours des créances classées. Réunis, ces trois secteurs représentent 53,2% des engagements du secteur bancaire.

Graphique 7: Evolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées des banques résidentes (en %)

Les secteurs touristique, agricole et de la promotion immobilière affichent les taux de créances classées les plus élevées soit respectivement de 30,2%, 24,3% et 21,5%. Néanmoins, la part globale des engagements de ces secteurs demeure relativement faible et se limite à 11%.

Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %)

Secteur d'activité	2021	2022*
Agriculture	26,4	24,3
Industrie	15,7	15,8
Commerce	12,0	10,6
Tourisme	35,2	30,2
Promotion immobilière	20,0	21,5
Total engagement des professionnels	14,8	14,0
Particuliers	7,5	7,8

*Données provisoires

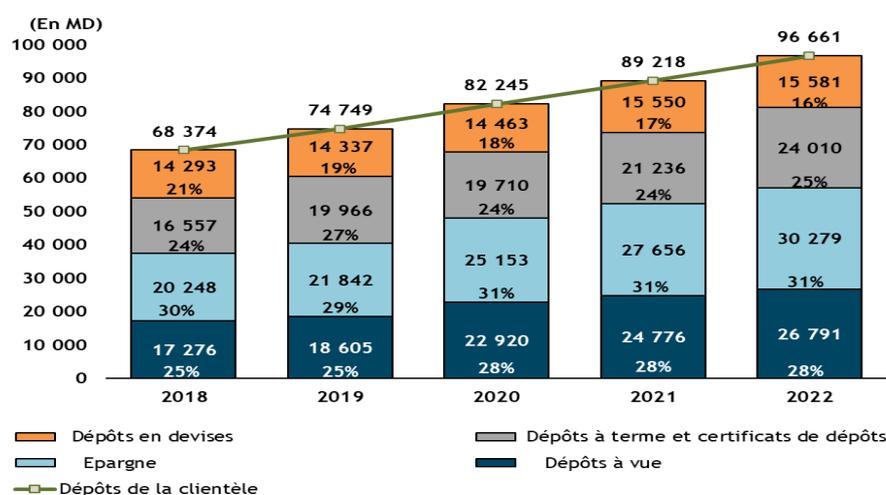
4. Risque de liquidité

L'année 2022 a été caractérisée par la hausse des pressions sur la liquidité bancaire, tirée par l'intensification du recours du Trésor à l'endettement intérieur dans un contexte marqué par des difficultés de mobilisation des ressources extérieures.

Par ailleurs, la part du refinancement de la BCT dans le total des ressources des banques a augmenté de 5,6% à fin 2021 à 6,8% à fin 2022 en relation avec l'accroissement des besoins de financement de l'Etat et des entreprises publiques qui représentent 20,7% du total actifs du secteur bancaire.

Les pressions sur la liquidité ont été atténuées par les efforts du secteur bancaire en matière de collecte des dépôts en dinars avec une croissance à hauteur de 10,1% et ce, tirant notamment profit du relèvement du taux de rémunération de l'épargne à 6,25%.

Graphique 8: Evolution de la structure des dépôts bancaires par forme (en MD et en %)

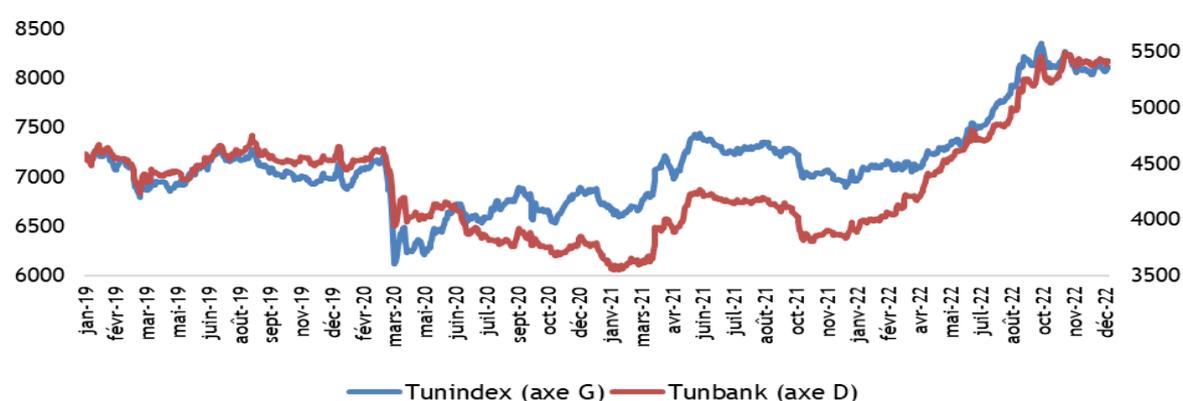


Section IV- Risques liés à l'activité du marché financier et à l'épargne collective

En dépit des tensions économiques qui ont marqué l'année 2022, l'activité boursière a affiché globalement une évolution positive grâce notamment à la bonne performance du secteur bancaire.

En effet, l'indice Tunbank a affiché un rendement positif de 36,8% en 2022 tiré par les résultats publiés par le secteur bancaire. Cette tendance haussière s'est nettement ralentie en 2023.

Graphique 9: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2022



L'année 2022 a été également caractérisée par l'intensification des émissions de l'Etat sur le marché primaire avec des émissions de bons du Trésor qui ont plus que doublé pour atteindre 16 062 MDT et ce, en plus de la levée de 2 975 MDT grâce à l'émission d'un emprunt obligataire national. En outre, les banques et les sociétés de leasing ont continué à être l'intervenant le plus important sur le marché des émissions par APE en mobilisant 480 MDT d'emprunts obligataires.

Par ailleurs, il y a lieu de noter l'impact limité de l'augmentation des taux observés sur le marché sur le portefeuille des banques du fait de la valorisation au coût amorti d'une partie importante du portefeuille de titres de l'Etat qui est comptabilisée au niveau du portefeuille d'investissement.

En dépit de la bonne performance boursière enregistrée, la sortie des investisseurs étrangers s'est poursuivie en 2022 avec un solde net négatif des transactions de 49 MDT et leur part dans la capitalisation boursière est revenue à 20,9% contre 23,1% à fin 2021.

S'agissant de l'activité des OPCVM, l'année 2022 a connu une poursuite de la tendance haussière entamée en 2020 avec des actifs nets qui ont augmenté de 8% pour atteindre 5 197 MDT, tout en restant concentrés sur les unités obligataires avec une part de 87,3%. En écho avec l'évolution des taux, le rendement annuel des OPCVM a poursuivi son augmentation en 2022 en se situant à 5,8% contre 5,1% en 2021.

CHAPITRE

4



**Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et
Financier Tunisien**



Chapitre 4 : Structure et Physionomie du Secteur Bancaire et Financier Tunisien

Section I- Structure du Secteur Bancaire et Financier selon la nature de l'activité

Le paysage financier tunisien a été renforcé en 2022 par l'agrément accordé à deux établissements de paiement : Wafacash Tunisie et ENDA CASH.

Par ailleurs, la BFT a été liquidée en avril 2022 ramenant le nombre de banques résidentes agréées en Tunisie à 22.

Par conséquent, le nombre total des BEFs s'élève désormais à 45 répartis entre 22 banques résidentes, 7 banques non-résidentes, 8 établissements de leasing, 2 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 4 établissements de paiement.

Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés

	2019	2020	2021	2022
Banques	30	30	30	29
Résidentes	23	23	23	22 ⁷
Non-résidentes	7	7	7	7
Établissements Financiers	12	12	14	16
Établissements de leasing	8	8	8	8
Sociétés de factoring	2	2	2	2
Banques d'affaires	2	2	2	2
Établissements de paiement	-	-	2	4
Total	42	42	44	45

Selon leur business model, les 22 banques résidentes sont réparties entre 17 banques universelles, 2 banques⁸ spécialisées dans le financement des micro-projets et des PME et 3 banques⁹ spécialisées dans l'activité bancaire islamique.

Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionariat

1. Banques résidentes

Le capital des banques résidentes s'élève à 4 217 MDT à fin 2022 ; soit une augmentation de 280 MDT par rapport à 2021 expliquée d'une part, par les augmentations de capital réalisées par la QNB (240 MDT) et la BT (45 MDT) et d'autre part, par la non prise en compte en 2022 de la BFT dont le capital s'élevait à 5 MDT.

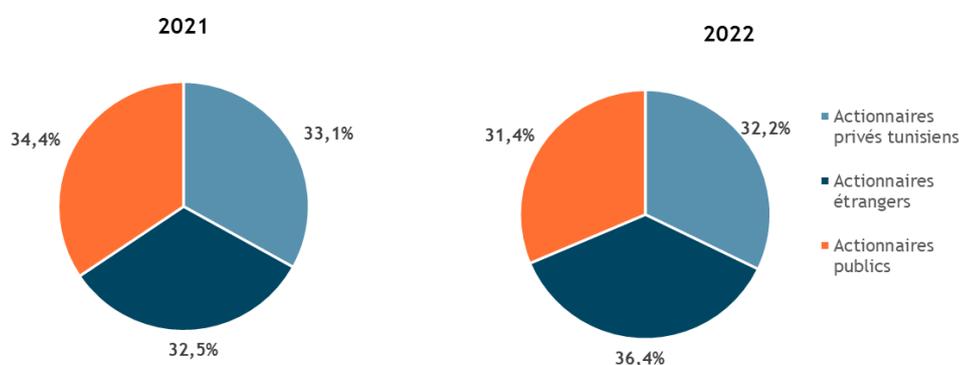
⁷Suite à la liquidation de la BFT en avril 2022.

⁸ La BTS et la BFPME.

⁹Wifak International Bank (WIB), Banque Zitouna et Al Baraka Bank Tunisia.

Le capital des banques résidentes est réparti entre des actionnaires étrangers (36,4%), des actionnaires publics et parapublics (31,4%) et des actionnaires privés tunisiens (32,2%).

Graphique 10: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionariat



Selon le statut des actionnaires de référence¹⁰, la répartition des banques résidentes est la suivante :

- l'État Tunisien dans 5 banques¹¹ ;
- les actionnaires étrangers dans 9 banques¹² ;
- les groupes d'affaires industriels et commerciaux dans 5 banques¹³ ;
- l'actionariat de référence est mixte (capital réparti à parts égales entre l'État Tunisien et un pays arabe) dans les 3 autres banques¹⁴.

Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionariat

	2019	2020	2021	2022
Banques publiques	6 ¹⁵	6	6	5
Banques à capitaux étrangers	11	11	9 ¹⁶	9
Banques à capitaux privés tunisiens	3	3	5	5
Banques mixtes	3	3	3	3
Total	23	23	23	22

¹⁰ Au sens de l'article 102 de la loi n°2016-48.

¹¹ STB, BNA, BH, BTS et BFPME.

¹² ATB, ATTIJARI, UIB, Citibank, Bank ABC, QNB, Al Baraka, BT et BZ.

¹³ Amen Bank, BIAT, BTK, UBCI et WIB.

¹⁴ TSB, BTE et BTL.

¹⁵ Suite à la cession de la participation de l'Etat dans le capital de la BZ au groupe Qatari "Al Majda".

¹⁶ Suite à la cession de la part de la BNP Paribas dans le capital de l'UBCI au groupe CARTE et de la participation de la BPCE dans le capital de la BTK à la société ÉTABLISSEMENT MT ELLOUMI.

2. Banques non-résidentes

N'ayant connu aucun changement de physionomie, le capital des banques non-résidentes s'élève à 466 MDT à fin 2022 et continue à être dominé à hauteur de 83% par des actionnaires étrangers, particulièrement les actionnaires libyens.

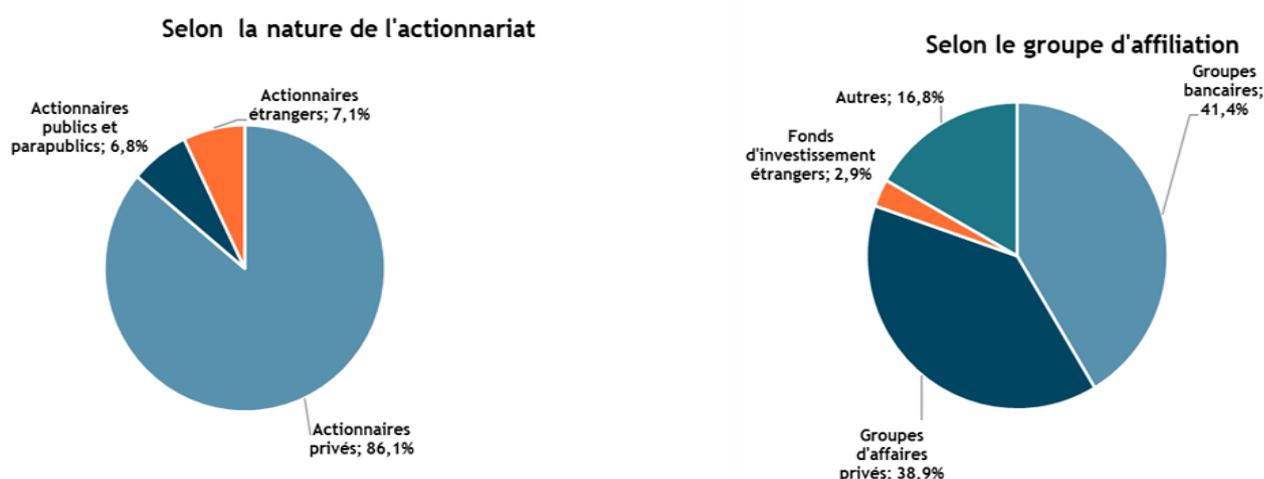
3. Établissements de leasing

Au titre de 2022, le capital des établissements de leasing s'élève toujours à 284 MDT. Sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des actionnaires privés tunisiens qui détiennent 86,1% du capital.

La répartition du capital selon le groupe d'affiliation fait ressortir une forte présence des groupes bancaires qui détiennent 41,4% du capital et représentent les actionnaires de référence de 6 établissements.

Les groupes d'affaires privés tunisiens non-bancaires détiennent 38,9% du capital et représentent les actionnaires de référence des 2 autres établissements de leasing.

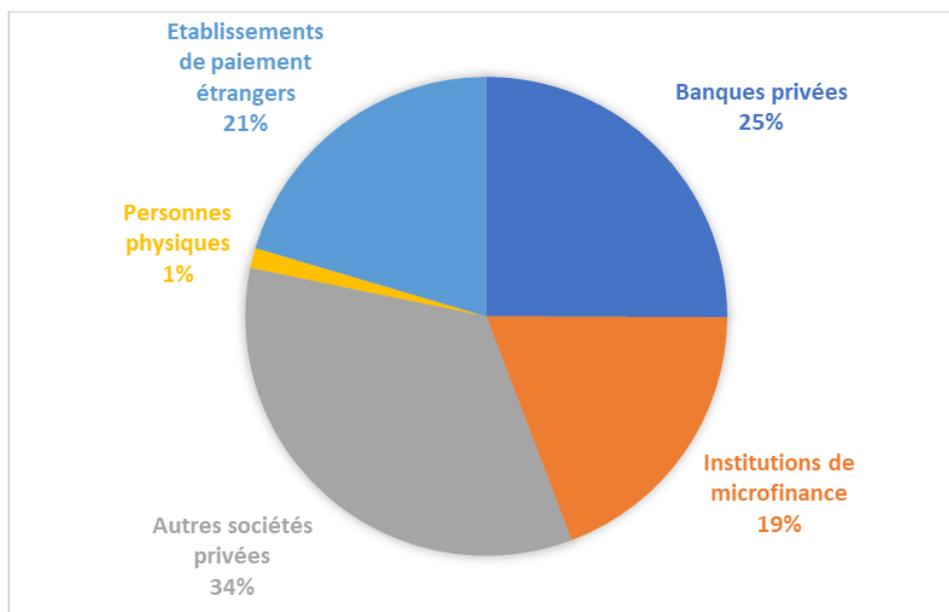
Graphique 11: Structure de l'actionariat des établissements de leasing à fin 2022



4. Établissements de paiement

Le capital des établissements de paiement agréés totalise 49 MDT à fin 2022, sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des institutions du secteur financier qui détiennent 65% du capital total des établissements de paiement suivies des autres sociétés privées avec une part de 34%.

Graphique 12: Structure de l'actionnariat des établissements de paiement agréés à fin 2022



Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire

A l'instar des années antérieures, l'activité du secteur bancaire demeure concentrée sur les banques résidentes qui accaparent 93% du total actif, 95% des crédits et 97% des dépôts.

Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement

	2020	2021	2022*
Total actif (en MDT)	142 283	151 969	163 762
Part des banques résidentes (en %)	92,2	92,7	92,7
Part des banques non-résidentes (en%)	4,3	4,0	4,2
Part des établissements de leasing (en%)	3,4	3,2	2,9
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2	0,2	0,2
Crédits à la clientèle (en MDT)	96 537	101 114	109 048
Part des banques résidentes (en %)	94,3	94,8	95,1
Part des banques non-résidentes (en %)	1,2	1,1	1,0
Part des établissements de leasing (en%)	4,2	3,9	3,7
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2	0,2	0,3
Dépôts de la clientèle (en MDT)	85 338	92 294	100 127
Part des banques résidentes (en%)	96,6	96,9	96,5
Part des banques non-résidentes (en%)	3,4	3,1	3,1

*Données provisoires

Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes

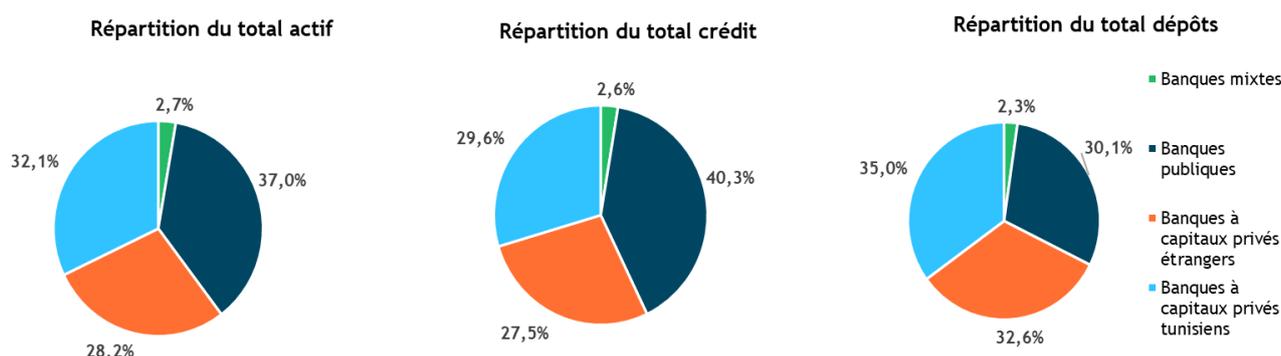
	Ratio de concentration %						Indice Herfindhal-Hirshman		
	4 premières banques			8 premières banques			2020	2021	2022*
	2020	2021	2022*	2020	2021	2022*			
Total actif	48,8	49,2	50,3	76,3	76,2	76,8	0,086	0,087	0,089
Crédits à la clientèle	50,0	50,1	50,4	76,6	76,6	76,9	0,088	0,088	0,089
Dépôts de la clientèle	48,7	48,8	48,6	78,1	77,3	77,2	0,093	0,092	0,092

*Données provisoires

Au niveau des banques résidentes, les indices de concentration CR4¹⁷ et des CR8¹⁸ montrent un niveau de concentration élevé dans la mesure où les 4 et 8 premières banques contrôlent respectivement près de la moitié et plus des trois-quarts de l'activité bancaire.

L'analyse de la concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'actionnariat fait ressortir ce qui suit :

- La contribution des banques publiques demeure la plus importante avec une part de marché en termes d'actif de 37%, de crédits de 40,3% et à un degré moindre au niveau des dépôts de 30,1%.
- Les banques à capitaux privés tunisiens détiennent 32,1% du total actif, 29,6% des crédits et 35,0% des dépôts.
- Les banques à capitaux étrangers détiennent 28,2% des actifs, 27,5% des crédits et 32,6% des dépôts ; et
- Les banques mixtes détiennent des parts de marché de 2,7% en termes d'actifs, 2,6% des crédits et de 2,3% en termes de dépôts.

Graphique 13: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat

L'activité des établissements de leasing présente, en 2022, une concentration au niveau du total actif avec une part de 66,5% détenue par les 4 premiers établissements.

¹⁷ Ratio de concentration des quatre premières banques

¹⁸ Ratio de concentration des huit premières banques

Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing

	Total actif		
	2020	2021	2022*
Part des 4 premiers établissements (%)	67,4	67,0	66,5
Indice Herfindhal-Hirshman	0,150	0,148	0,147

*Données provisoires

En s'appuyant sur l'indice d'IHH compris entre 0,1 et 0,18 pour ces trois dernières années, cette concentration est classée comme modérée.

Une forte concentration de l'activité des banques non-résidentes est constatée au niveau des dépôts, des crédits et du total actif comme en témoignent le ratio de concentration et l'indice de Herfindhal-Hirshman qui dépasse le seuil de 0,18.

Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non-résidentes

	Total actif			Crédits			Dépôts		
	2020	2021	2022*	2020	2021	2022*	2020	2021	2022*
Part des 4 premières banques (%)	84,0	83,3	85,6	84,0	83,0	93,2	93,1	93,6	94,0
Indice Herfindhal-Hirshman	0,199	0,205	0,230	0,254	0,270	0,324	0,284	0,309	0,311

*Données provisoires

Section IV- Bancarisation

Le réseau d'agences bancaires s'est consolidé en passant de 1992 agences à 2031 à fin 2022, soit une agence pour 5 812 habitants contre une agence pour 5 906 habitants une année auparavant.

Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation

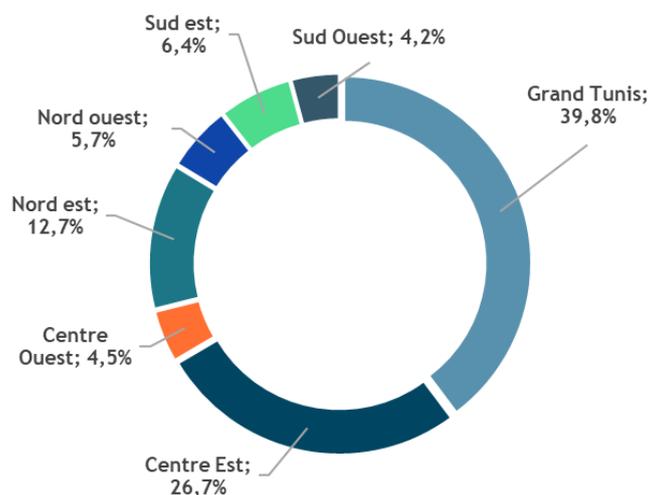
	2018	2019	2020	2021	2022*
Réseau	1 913	1 945	1 974	1 992	2 031
Densité du réseau bancaire ¹⁹	6 038	6 027	5 934	5 906	5 812
Nombre de comptes (en milliers)	9 372	9 835	9 590	9 798	10 031
dont Nombre de comptes à vue	3 714	3 924	3 399	3 463	3 564
Nombre de comptes spéciaux d'épargne	5 518	5 762	4 911	5 020	5 295
Nombre de DAB & GAB	2 694	2 854	2 947	3 005	3 039
Nombre de cartes bancaires (en millions)	4,6	5,5	5,7	6,1	6,6
Nombre de transactions monétiques (en millions)	82,3	92,6	97,6	111,0	134,2
Volume de transactions monétiques (en MDT)	11 908	14 361	15 344	17 740	22 256

*Données provisoires

¹⁹ Nombre d'habitants par agence.

Les deux tiers des agences (67%) sont situées dans le Grand Tunis et au Centre-Est. Le réseau d'une banque privée²⁰ s'étend à plus de 200 agences.

Graphique 14: Répartition du réseau d'agences bancaires par région



L'analyse de la bancarisation en termes de comptes montre que le nombre de comptes bancaires a évolué, sur les 5 dernières années, de 1,7% par an pour dépasser les 10 millions de comptes à fin 2022.

Le nombre de cartes bancaires émises à fin 2022 s'élève à 6,6 millions de cartes, soit une évolution annuelle moyenne de 9,4% sur la période 2018-2022. Parallèlement, le nombre de DABs/GABs a augmenté en moyenne de 3,1% annuellement pour s'établir à 3 039 unités à fin 2022.

²⁰ BIAT : 202 agences.

CHAPITRE

5



**Activité et Situation Financière des Banques et des
Etablissements Financiers**



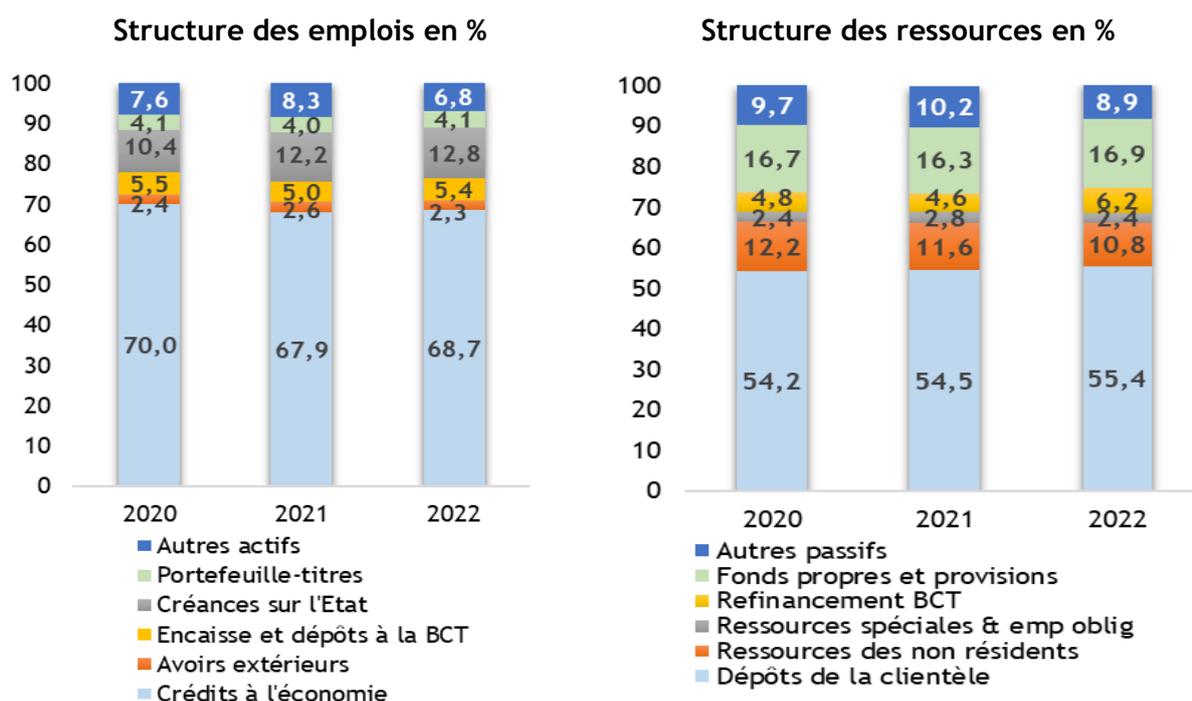
Chapitre 5 : Activité et Situation Financière des Banques et des Etablissements Financiers

Section I- Analyse de la structure bilancielle des banques résidentes

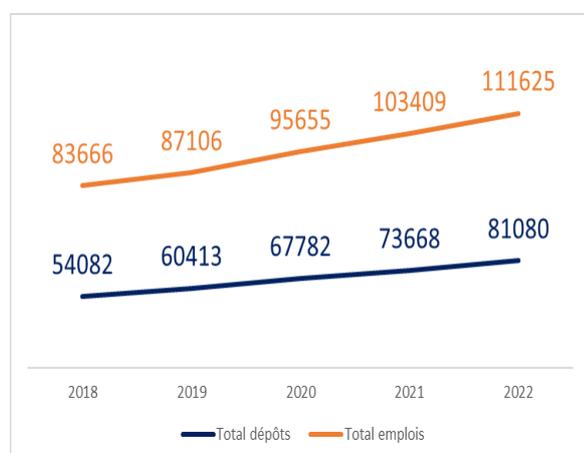
La structure des emplois du secteur bancaire a été marquée au cours de l'année 2022 par la hausse des expositions sur le secteur public sous forme de titres émis par l'Etat et de crédits aux entreprises publiques.

Du côté des ressources, on relève une hausse de la part des dépôts de la clientèle dans le total des ressources du secteur bancaire et de la part du refinancement auprès de la Banque Centrale découlant de l'accentuation du recours du Trésor au financement intérieur. Le niveau des fonds propres et provisions s'est davantage amélioré portant la marque de la politique prudente de couverture des risques et de distribution des dividendes.

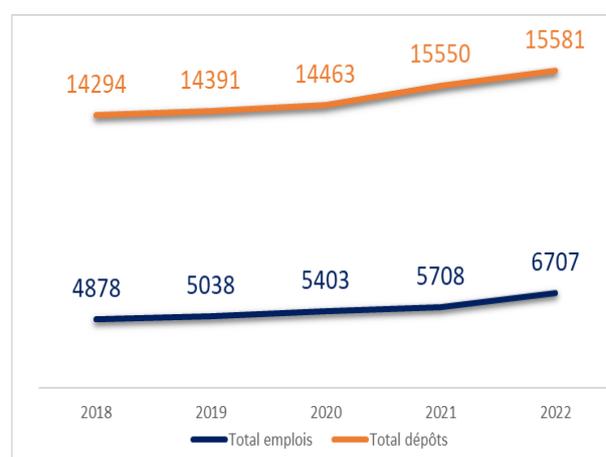
Graphique 15: Structure des emplois et ressources du secteur bancaire



En outre, le gap entre les emplois et les dépôts en dinars en 2022 demeure quasiment inchangé par rapport à 2021.

Graphique 16: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars

*Données provisoires

Graphique 17: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises

Section II- Activité et situation financière des banques résidentes

1. Évolution des emplois d'exploitation

L'année 2022 a été marquée par une augmentation des emplois d'exploitation des banques de 9,7% ; soit au même rythme observé en 2021, pour atteindre 127,4 Milliards de dinars. Cette évolution a été tirée par les crédits qui ont évolué à un rythme plus élevé que celui de l'année précédente (8,2% en 2022 contre 6,5% en 2021) ainsi que le portefeuille-titres ayant évolué de 16,5% (contre 22,9% en 2021).

Tableau 16: Évolution des emplois des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Crédits ²¹	89 985	95 816	103 685	5831	6,5	7869	8,2
Crédits aux professionnels	64 181	69 024	75 926	4843	7,5	6902	10,0
Crédits aux particuliers	25 804	26 791	27 761	987	3,8	970	3,6
Portefeuille-titres	16 550	20 335	23 685	3785	22,9	3350	16,5
dont bons du Trésor	10 002	13 301	14 647	3299	33,0	1346	10,1
Total emplois d'exploitation	106 535	116 151	127 370	9 616	9,0	11219	9,7

*Données provisoires

²¹ Source : Centrale d'Informations (données de 23 banques hors crédits à l'administration publique)

1-1- Crédits à la clientèle

La forte progression de l'encours des crédits s'explique essentiellement par l'augmentation des financements aux entreprises publiques et par l'effet de l'inflation sur les besoins d'exploitation des opérateurs économiques alors que les crédits aux particuliers n'ont évolué que de 3,6% (contre 3,8% en 2021).

1-2- Portefeuille-titres

L'encours du portefeuille-titres a augmenté de 3 350 MDT ou 16,5% provenant totalement des souscriptions aux bons du Trésor et emprunts nationaux.

Tableau 17: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Titres de propriété	3 482	4 214	4 141	732	21,0	-73	-1,7
Part dans les OPCVM	55	58,1	77,7	3,1	5,6	19,6	33,7
Titres de créances	13 013	16 063	19 466	3 050	23,4	3 403	21,2
Bons du Trésor et autres titres de l'Etat	10 234	13 785	16 933	3 551	34,7	3 148	22,8
Obligations	1 065	373	380	-692	-65,0	7	1,9
Fonds gérés	1 714	1 905	2 153	191	11,1	248	13,0
Portefeuille-titres	16 550	20 335	23 685	3 785	22,9	3 350	16,5

*Données provisoires

2. Évolution des ressources d'exploitation

En 2022, les ressources d'exploitation ont progressé à un rythme soutenu ; soit 7,5% (contre 8% en 2021) à la faveur de la forte évolution des dépôts en dinars en lien avec la révision à la hausse du taux directeur et du TRE.

Conséquemment à cette évolution des ressources d'exploitation inférieure à celle des emplois d'exploitation, le recours des banques aux ressources du marché monétaire a poursuivi sa tendance haussière en enregistrant une forte augmentation de 46,4% (contre 10% en 2021) pour s'établir à 9,3 Milliards de dinars.

Tableau 18: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts	82 246	89 218	96 661	6 972	8,5	7 443	8,3
Dinars	67 783	73 668	81 080	5 885	8,7	7 412	10,1
Devises	14 463	15 550	15 581	1 087	7,5	31	0,2
Ressources d'emprunt à MLT	8 332	8 600	8 525	268	3,2	-75	-0,9
Total des ressources d'exploitation	90 578	97 818	105 186	7 240	8,0	7 368	7,5
Emprunts sur le marché monétaire	5 767	6 345	9 292	578	10,0	2 947	46,4

*Données provisoires

2-1- Mobilisation des dépôts

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont évolué en 2022 à un rythme comparable à celui de 2021, soit 8,3% (contre 8,5% en 2021) pour atteindre 96 661 MD.

Par catégorie de dépôts, l'année 2022 a connu une évolution soutenue des dépôts en dinars (10,1% contre 8,7% en 2021), contre une quasi-stagnation des dépôts en devises.

Tableau 19: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Dépôts en dinars	67 783	73 668	81 080	5 885	8,7	7 412	10,1
Dépôts à vue	22 920	24 776	26 791	1 856	8,1	2 015	8,1
Dépôts d'épargne	25 153	27 656	30 279	2 503	10,0	2 623	9,5
<i>dont Comptes Spéciaux d'Épargne</i>	22 595	24 848	27 284	2 253	10,0	2 436	9,8
Dépôts à terme	15 646	16 796	18 236	1 150	7,4	1 440	8,6
Certificat de dépôts	4 064	4 440	5 773	376	9,3	1 333	30,0
Dépôts en devises	14 463	15 550	15 581	1 087	7,5	31	0,2
Total dépôts	82 246	89 218	96 661	6 972	8,5	7 443	8,3

*Données provisoires

Ces évolutions ont impacté la structure des dépôts des banques résidentes avec une régression de la part des dépôts en devises de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 16,1%.

S'agissant des dépôts en dinars, l'année 2022 a été marquée par le renforcement de la part des certificats de dépôts de 1,1 point de pourcentage pour atteindre 7,1% contre une baisse de la part des dépôts à vue de 0,6 pp, des dépôts à terme de 0,3 pp et des dépôts d'épargne de 0,2 pp pour s'établir respectivement à 33%, 22,5% et 37,3% du total des dépôts en dinars du secteur bancaire.

2-2- Ressources d'emprunt à moyen et long termes

Les ressources d'emprunts à moyen et long termes du secteur bancaire se sont presque stabilisées à leur niveau de 2021 et ce, en dépit de la baisse considérable des ressources extérieures qui a été compensée par une hausse des emprunts obligataires à un rythme plus important que celui de l'année précédente.

Tableau 20: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Ressources budgétaires	2 362	2 555	2 706	193	8,2	151	5,9
Ressources extérieures	2 856	2 429	2 036	-427	-15,0	-393	-16,2
Emprunts obligataires	2 039	2 172	2 505	133	6,5	333	15,3
Autres emprunts	1 075	1 444	1 278	369	34,3	-166	-11,5
Ressources d'emprunts à MLT	8 332	8 600	8 525	268	3,2	-75	-0,9

*Données provisoires

3. Indicateurs de risques et de solidité financière

3-1- Risque de liquidité

L'exercice 2022 a été marqué par l'accentuation du recours des banques aux ressources de la BCT comme en témoignent :

- L'accélération du rythme de croissance de l'encours du refinancement (hors achats fermes des bons du Trésor) qui a augmenté de 2 342 MDT (contre 679 MDT à fin 2021) pour s'établir à 9,3 Milliards de dinars à fin décembre 2022.
- La hausse du taux de couverture des crédits par les ressources du marché monétaire passant de 7,4 % à 10% en 2022.

Tableau 21: Indicateurs de liquidité des banques résidentes

En %	2020	2021	2022*
Actifs liquides / Total Actif en dinars	8	10	10,4
Ratio (Crédits/Dépôts) en %	117	104,4	105,5
Taux de Couverture des Crédits par les Ressources du Marché Monétaire	7	7,4	10

*Données provisoires

Toutefois, le profil de liquidité des banques résidentes demeure stable avec :

- Un ratio moyen de crédits/dépôts LTD à fin 2022 inférieur au plafond réglementaire de 120% avec un respect par toutes les banques des dispositions de la circulaire n° 2018-10 et ce, grâce aux efforts déployés en matière de mobilisation des dépôts.
- Un ratio moyen de liquidité LCR supérieur au minimum réglementaire de 100% à fin 2022 ; soit 171,7 %. Deux banques seulement, détenant 1,6% des actifs du secteur, ont affiché un ratio de liquidité inférieur à 100%.

Tableau 22: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes²²

Seuil du LCR	déc.-21		déc.-22	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Supérieur à 100%	19	98,1	19	98,4
Entre 90% et 100%	-	-	-	-
Entre 80% et 90%	1	1,1	1	0,6
Inférieur à 80%	1	0,7	1	1

3-2- Risque de crédit

Les indicateurs du risque de crédit des banques résidentes ont connu une légère amélioration en 2022 comme en témoignent :

- La baisse du taux de migration moyen des créances courantes vers les créances classées revenant à 1,2% en 2022 (contre 1,9% en 2021) en lien avec la baisse du risque additionnel pour se limiter à 1 262 MDT au titre de 2022 (contre 1 857 MDT au titre de 2021).
- La poursuite de la maîtrise de la part des créances classées qui s'est établie à 12,6% en 2022 (contre 13,1% en 2021) en rapport avec l'importance des opérations de radiation des créances ayant porté sur une enveloppe de près de 1 milliard de dinars et ce, dans le cadre de l'application de la circulaire n°2022-01 portant sur la prévention et la résolution des créances non performantes.
- La poursuite de la baisse de la part des créances classées 4 dans le total des engagements pour atteindre 10,9%. Toutefois, cette part demeure élevée traduisant l'inefficacité des pratiques des banques en matière de recouvrement et de résolution de l'ancien stock des créances classées, accumulé depuis plusieurs années.

Tableau 23: Paramètres de défaut des banques résidentes

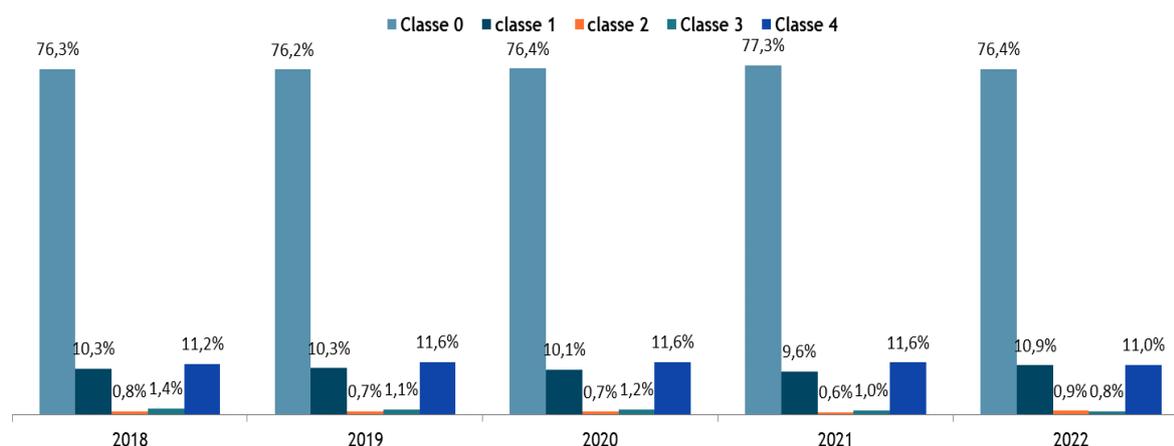
En % sauf indications contraires	2020	2021	2022*
Taux de migration moyen	2,6	1,9	1,2
Encours des créances classées (MDT)	14 878	15 414	15 870
Part des créances classées dans le total engagements	13,5	13,1	12,6
Part des créances classées 4 dans le total engagements	11,6	11,5	10,9

*Données provisoires

En outre, l'analyse de ces évolutions montre que :

- La structure des engagements classés par classe demeure inchangée par rapport aux années précédentes avec une prépondérance de la classe 4 qui représente 86,7% des créances classées en 2022.

²² Hors BFPME et BTS

Graphique 18: Ventilation des engagements par classe (en %)

- La part des créances classées sur les crédits aux particuliers ne cesse d'augmenter pour s'élever à 7,8% à fin 2022 (contre 7,3% à fin 2021).
- 9 banques détenant 31,5 % du total actif du secteur, affichent une part des créances classées supérieure à 15%.

Tableau 24: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2022

Seuil de la part des créances classées	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 7%	7	32,7
Entre 7% et 10%	3	11,3
Entre 10% et 15%	3	24,6
Supérieur à 15%	9	31,5

Le secteur de l'industrie auquel les banques sont exposées le plus (soit 29,1% du total engagement des banques) accapare 36,5% de l'encours des créances classées.

En matière de couverture des créances, l'année 2022 a été marquée par :

- Une baisse du taux de couverture des créances classées par les provisions pour s'établir à 55,1% et ce, en rapport avec la radiation d'une enveloppe importante de créances classées au titre de 2022.
- Une amélioration de la couverture des créances courantes par les provisions collectives pour passer de 1,1% en 2021 à 1,5% à fin 2022 et ce, à la faveur de la révision de la méthodologie de calcul des provisions collectives par la BCT ayant pour objectif de renforcer la couverture des risques latents.
- L'affectation de 21,9% du PNB réalisé par le secteur bancaire au titre de 2022 aux dotations aux provisions pour risque de crédit.

Tableau 25: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes

En %	2020	2021	2022*
Taux de couverture des créances classées par les provisions	55,5	57,2	55,1
Taux des provisions collectives / Engagements 0 et 1	1,0	1,1	1,5
Coût du risque	1,5	1,4	1,6
Dotations aux provisions /PNB	23,3	19,8	21,9

*Données provisoires

L'analyse par banque du taux de couverture des créances classées par les provisions fait ressortir des disparités. En effet, 11 banques détenant 57,2% du total actif du secteur affichent des taux supérieurs à 60% et 6 banques détenant 9,6% du total actif affichent des taux inférieurs à 50%.

Tableau 26: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2022

Taux de couverture des créances classées par les provisions	Nombre de banques	Part dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	6	9,6
Entre 50% et 60%	5	33,2
Supérieur à 60%	11	57,2

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité

L'analyse de l'état de résultat consolidé des banques relatif à l'exercice 2022 fait ressortir une poursuite de l'amélioration de tous les soldes intermédiaires à la faveur de l'accélération du rythme d'activité, de la hausse du TMM et de la maîtrise du profil de risque de crédit des banques. En effet, le PNB global du secteur bancaire a enregistré une croissance de 12,4% (contre 11,6% à fin 2021) résultant notamment de la progression :

- de la marge d'intérêts globale du secteur bancaire de 275MDT ou 8,5% en rapport avec l'accélération du rythme de l'activité de crédit et la hausse du TMM,
- des revenus du portefeuille investissement de 214,8 MDT ou 21,3% en provenance des intérêts sur les Bons du Trésor, et
- des revenus des opérations financières de 206MDT ou 33% résultant des gains sur les opérations de change.

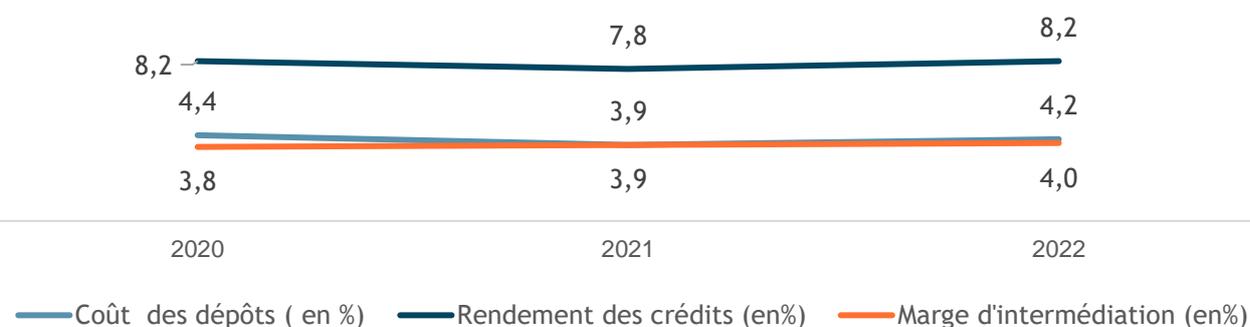
Toutefois, le rythme d'évolution des commissions nettes est revenu de 13,6% en 2021 à 5,5% en 2022.

Tableau 27: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Intérêts et Revenus Assimilés	7 665	7 570	8 557	-95	-1,2	986,9	13,0
Intérêts Encourus et Charges Assimilées	4 591	4 339	5 051	-251,8	-5,5	712,2	16,4
Marge d'Intérêts	3 074	3 230	3 505	156	5,1	275	8,5
Commissions Nettes	1 202	1 366	1 441	163,7	13,6	74,9	5,5
Gains Nets sur Portefeuille-Titre Commercial et Opérations Financières	519	624	830	105	20,2	206	33,0
Revenus du Portefeuille d'Investissement	785	1 009	1 224	223,9	28,5	214,8	21,3
Produit Net Bancaire-PNB	5 580	6 229	7 000	649	11,6	771	12,4

*Données provisoires

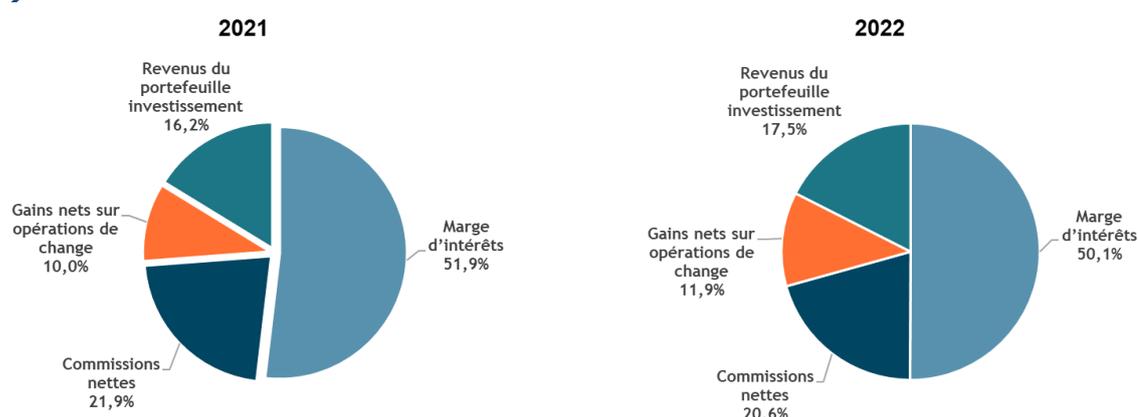
En termes relatifs, la marge d'intermédiation s'est située à 4% à fin 2022, résultant de la hausse du rendement du portefeuille crédit de 40 points de base et du coût des dépôts de 30 points de base.

Graphique 19: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes

Compte tenu de ces évolutions, la structure du PNB a été marquée par la poursuite de :

- L'augmentation de la contribution des revenus du portefeuille d'investissements de 1,3% pour atteindre 17,5%.
- La baisse de la contribution de la marge d'intérêts de 1,8% pour s'établir à 50,1%.

Graphique 20 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%)



Conséquemment à la maîtrise des charges opératoires, le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 3 points de pourcentage pour s'établir à 44,9% à fin 2022 et le taux de couverture des frais du personnel par les commissions s'est consolidé de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 67%.

Tableau 28: Répartition du PNB des banques résidentes

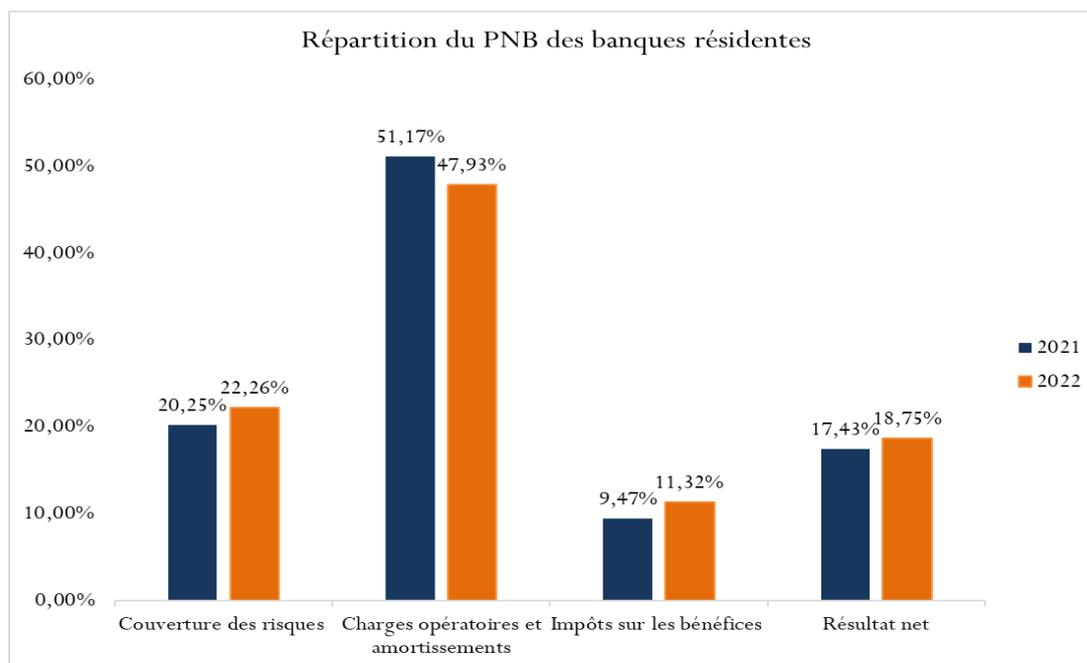
	2020	2021	2022*	Variation 2021/2020		Variation 2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Produit net bancaire	5 580	6 229	7 000	649	11,6	771	12,4
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 301	1 234	1 534	-67	-5,1	300	24,3
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	74	27	24	-47	-63,4	-3	-12,5
(+) Autres produits d'exploitation	47	49	45	2	3,2	-3	-7,0
(-) Charges opératoires	2 552	2 986	3 143	434	17,0	157	5,3
<i>Dont frais du personnel</i>	1 745	2 077	2 149	332	19,0	72	3,5
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	190	201	212	11	5,9	11	5,3
Résultat d'exploitation	1 510	1 829	2 132	319	21,1	303	16,6
(+/-) Autres éléments ordinaires et éléments extraordinaires	-170	-153	-27	17	-10,0	126	-82,4
(-) Impôts sur les bénéfices	546	590	792	44	8,0	202	34,3
Résultat net	794	1 086	1 313	292	36,8	227	20,9

*Données provisoires

Le PNB total réalisé par le secteur en 2022 a été affecté comme suit :

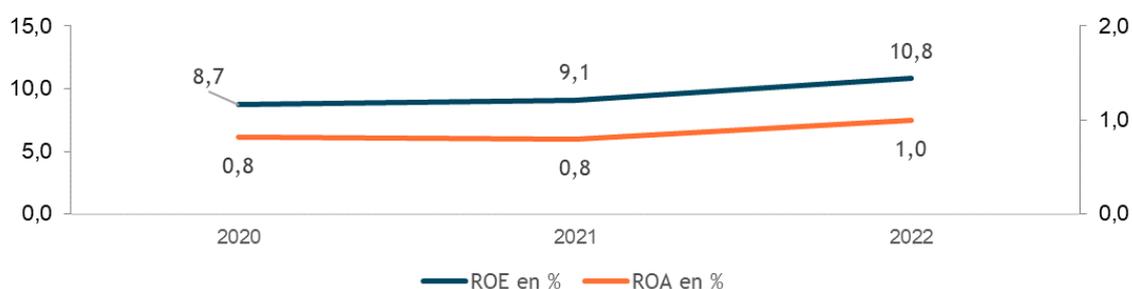
- 47,9 % pour couvrir les charges opératoires et les amortissements,
- 21,9% pour couvrir le risque de crédit (19,8% en 2021) grâce à la constitution d'une enveloppe additionnelle de provisions collectives de 439,8 MDT (192 MDT en 2021),
- 11,3% au titre des impôts sur les bénéfices, et
- 18,7% au titre du résultat net de l'exercice.

Graphique 21: Répartition du PNB des banques résidentes (en %)



Ainsi, l'année 2022 s'est soldée par un bénéfice net dégagé par le secteur de 1 313 MDT en progression de 20,9% (contre 36,8% en 2021). Cette progression a permis de poursuivre l'amélioration des indicateurs de rentabilité du secteur avec une rentabilité des actifs «ROA» de 1,0% et une rentabilité des fonds propres «ROE» de 10,8%.

Graphique 22: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes



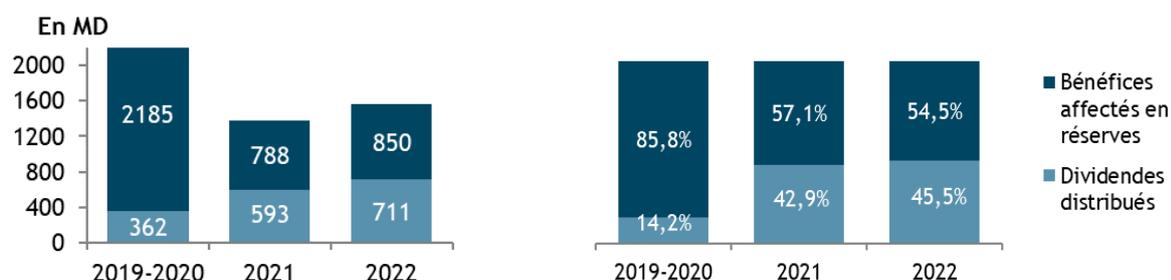
Au titre de 2022, 17 banques ont affiché un résultat bénéficiaire totalisant 1 561 MDT (contre 15 banques avec un bénéfice cumulé de 1 380 MDT en 2021) et 5 banques ont affiché un résultat déficitaire totalisant 248 MDT (contre 8 banques avec une perte cumulée de 288 MDT

en 2021).

Etant signalé que dans le cadre de la poursuite des politiques prudentes de distribution des dividendes, la BCT a adressé une note aux BEF portant sur les conditions de distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022²³.

Conséquemment, les bénéfices des banques ont été affectés à hauteur de 54,5% en réserves et de 45,5% en dividendes distribués au titre de 2022.

Graphique 23: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes



5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Grâce à l'importance des bénéfices affectés en réserves et des provisions collectives constituées en 2022, les fonds propres nets des banques ont augmenté de 12,1% (contre 7,8% en 2021) pour s'élever à 15,4 milliards de dinars à fin 2022.

Tableau 29: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Capital	3 990	4 053	4 222	63	1,6	169	4,2
Fonds propres nets de base	9 934	10 628	11 920	694	7,0	1292	12,2
Fonds propres complémentaires	2 779	3 080	3 445	301	10,8	366	11,9
Fonds propres nets	12 713	13 708	15 365	995	7,8	1658	12,1
Actifs pondérés par les risques	98 547	102 782	109 924	4235	4,3	7143	6,9

*Données provisoires

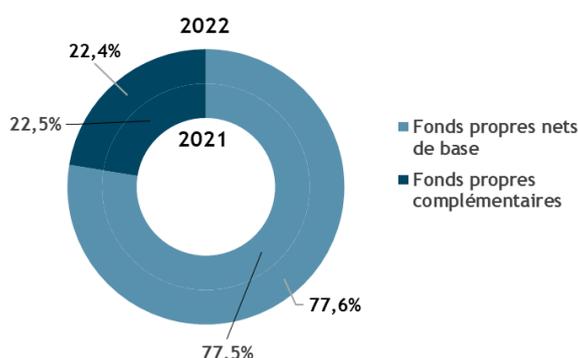
Par ailleurs, les actifs pondérés par les risques ont évolué à un rythme moins rapide que celui des fonds propres nets ; soit 6,9%. Ceci a permis au secteur bancaire de consolider sa marge moyenne de solvabilité s'élevant à 4 points de pourcentage (contre 3,3 en 2021) permettant de faire face à une montée éventuelle des risques et aux nouvelles exigences prudentielles envisagées dans le cadre de la convergence vers les standards internationaux (Bâle 3 et IFRS).

²³Note aux banques et aux établissements financiers N° 2023-10 du 07 mars 2023.

Tableau 30: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes

En %	2020	2021	2022
Ratio de solvabilité	12,9	13,3	14,0
Ratio Tier 1	10,1	10,3	10,9

Les banques ont pu maintenir la consistance de la qualité de leurs fonds propres avec une prépondérance des fonds propres nets de base qui constituent 77,6% des fonds propres nets du secteur (contre 77,5% en 2021).

Graphique 24: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%)

La distribution des ratios de solvabilité et Tier 1 fait ressortir certaines disparités entre les banques. En effet :

- 18 banques accaparant 96,7% du total actif du secteur affichent à fin 2022 un ratio de solvabilité supérieur à 11%,
- 17 banques détenant 90,8% du total actif du secteur affichent, à fin 2022, un ratio Tier 1 supérieur à 9%,
- 4 banques ayant une part de marché en termes d'actifs de 3,3% se trouvent, en 2022, dans une situation de non-respect du minimum des ratios de solvabilité.

Tableau 31: Répartition du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des banques résidentes à fin 2022

	2021		2022	
	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)	Nombre de banques	Parts dans le total actif (%)
Seuil du ratio de solvabilité				
Supérieur à 11%	18	96,1	18	96,7
Entre 10% et 11%	-	-	-	-
Inférieur à 10%	5	3,9	4	3,3
Seuil du ratio Tier 1				
Supérieur à 9%	16	88,9	17	90,8
Entre 7% et 9%	2	7,2	1	5,9
Inférieur à 7%	5	3,9	4	3,3

Section III- Activité et situation financière des banques s'adonnant à des opérations islamiques

En 2022, l'activité des banques islamiques s'est caractérisée par la consolidation de leur part de marché en termes de mobilisation de dépôts passant de 7,6% en 2021 à 7,9 % en 2022. Les parts de marché de ces banques en termes de total actif et de crédits ont augmenté de 0,1 point de pourcentage pour s'établir respectivement à 6,8% et 6,9%.

Tableau 32: Indicateurs des banques islamiques

Part dans le total secteur (%)	2019	2020	2021	2022*
Total actif	6,0	6,4	6,7	6,8
Total Dépôts	6,9	7,4	7,6	7,9
Total Crédits	5,6	6,2	6,8	6,9

*Données provisoires

1. Évolution des emplois d'exploitation

Les emplois d'exploitation des banques islamiques s'élèvent, au terme de l'année 2022, à 7 763 MDT enregistrant une augmentation moins importante que celle de l'année précédente ; soit 5% contre 12% en 2021.

Le portefeuille de crédits des banques islamiques s'élève à 7 172 MD dominé par les opérations de Mourabaha (soit 72,6%) suivies par les opérations d'Ijara avec une part de 15,2%.

Tableau 33: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MD	En %	En MD	En %
Portefeuille Mourabaha	4 138	4 771	5 208	633	15,3	437	9,2
Portefeuille Ijara	893	976	1 092	83	9,3	116	11,9
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	96	104	109	8	8,3	5	5,2
Impayés, créances immobilisées, arrangements et rééchelonnements	311	255	243	-56	-18,0	-12	-4,7
Titres de placement et de participation	857	752	590	-105	-12,2	-162	-21,5
Autres financements	309	536	520	227	73,3	-17	-3,1
Total emplois d'exploitation	6 604	7 395	7 763	790	12,0	368	5,0

*Données provisoires

2. Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques islamiques ont évolué, en 2022, à un rythme moins important que l'année précédente, soit 10,3% contre 12,2%.

Les dépôts auprès des banques s'adonnant à des opérations islamiques s'élèvent à 7 603 MDT à fin 2022 (contre 6 856 MDT à fin 2021) et leur structure demeure quasiment inchangée avec 42,9% de comptes d'épargne, 33,4% de comptes à vue et 15,9% de dépôts participatifs.

Tableau 34: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Comptes à vue	2226	2372	2536	146	6,6	164	6,9
Comptes d'épargne	2535	2906	3262	371	14,7	356	12,2
Dépôts participatifs non affectés	582	727	778	145	24,8	51	7,0
Dépôts participatifs affectés	392	388	430	-4	-1,1	42	10,9
Ressources à moyen et long termes	102	121	94	19	18,7	-28	-22,8
Autres	381	463	597	82	21,5	134	29,0
Total ressources d'exploitation	6 219	6 977	7 697	759	12,2	720	10,3

*Données provisoires

3. Risque de crédit

L'encours des créances classées des banques islamiques a quasiment stagné aux alentours de 528 MDT.

Tableau 35: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques

	2020	2021	2022*
Encours des créances classées (MDT)	440	524	528
Part des créances classées dans le total des engagements (%)	5,6	5,9	5,8
Encours des provisions (MDT)	133	170	180
Taux de couverture des créances classées par les provisions (%)	33,7	34,4	36,6

*Données provisoires

Les indicateurs de défaut des banques islamiques sont globalement satisfaisants avec une part des créances classées en quasi-stagnation à un niveau faible ; soit 5,8%.

Par ailleurs, les banques islamiques poursuivent leur effort de provisionnement comme en témoigne l'amélioration du taux de provisionnement des créances classées de 2,2 points de pourcentage pour s'élever à 36,6%.

4. Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le PNB des banques islamiques a connu une amélioration de l'ordre de 7,3% contre 25,3% l'année précédente. La structure du PNB reste dominée par la marge de profit dont la part dépasse 68%.

Tableau 36: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2022		2022/2023	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge de profit	270	337	353	67	24,6	16	4,8
Commissions	73	91	104	18	24,3	13	14,7
PNB	381	478	513	97	25,3	35	7,3
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	23	23	26	0	-0,7	3	12,4
Dotations nettes aux provisions	64	60	52	-4	-6,3	-8	-13,0
Charges opératoires	217	254	267	37	17,0	13	5,1
Résultat net	60	102	126	42	69,8	24	23,5

*Données provisoires

Le coefficient d'exploitation des banques islamiques continue son amélioration pour revenir à 52% contre 53,1% en 2021.

Le résultat net global continue à afficher un rythme de croissance à 2 chiffres soit 23,5% pour atteindre 126 MDT à la faveur de l'amélioration de la marge de profit et la forte maîtrise du coût du risque de crédit. Conséquemment à ces évolutions, les indicateurs de rentabilité de ces banques ont poursuivi leur amélioration.

Tableau 37: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques

En %	2020	2021	2022*
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8	1,1	1,3
Rentabilité des fonds propres (ROE)	8,9	13,1	14,6

*Données provisoires

5. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les ratios de solvabilité moyens des banques islamiques demeurent globalement satisfaisants et procurent aux 3 banques des marges confortables pour le développement de leurs activités.

Tableau 38: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques

En %	2020	2021	2022
Ratio Tier 1	12,8	11,6	12,1
Ratio de solvabilité	15,6	14,7	14,3

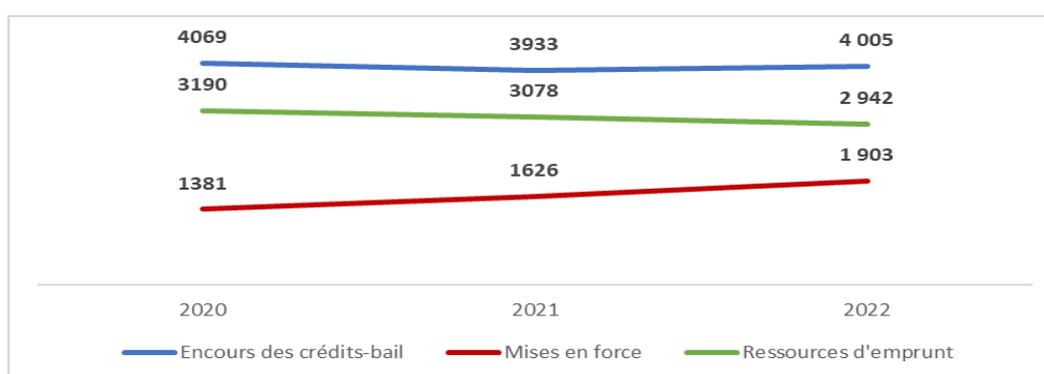
Section IV- Activité et situation financière des établissements de leasing

1. Evolution de l'activité des établissements de leasing

Le secteur du leasing a confirmé en 2022 la relance de son activité, avec une augmentation des mises en force de 277 MDT ou 17% pour s'établir à 1 903 MDT.

Conséquemment, l'encours du crédit-bail du secteur a enregistré une légère progression de 72 MDT ou 1,8% pour atteindre 4 005 MDT.

Graphique 25: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT)



L'activité du leasing a été financée à hauteur de 78,5% par des ressources d'emprunt. La structure de ces ressources s'est caractérisée en 2022 par :

- La poursuite du renforcement de la part des emprunts bancaires pour s'établir à 48% contre 44% à fin 2021.
- La poursuite de la baisse de la part des ressources obligataires passant de 26% en 2021 à 25% en 2022 et ce, malgré la sortie sur le marché obligataire de 4 établissements de leasing en 2022²⁴.
- La baisse de la part des ressources extérieures pour se situer à 20% en 2022 contre 25% en 2021.

Tableau 39: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing

	2020	2021	2022*
Ressources d'emprunt (en MDT)	3 190	3 078	2 942
dont Ressources bancaires (%)	43,9	44,1	47,8
Ressources obligataires (%)	28,9	26,4	25,4
Ressources extérieures (%)	21,7	24,8	19,6

*Données provisoires

²⁴ TLF, Hannibal Lease, Attijari Leasing et ATL.

Il est à signaler que le coût des ressources s'est renchéri en 2022 pour atteindre 9,1% et ce, suite aux augmentations successives du taux directeur.

Tableau 40: Évolution du coût des ressources des établissements de leasing

	2020	2021	2022*
Coût des ressources (%)	9,2	8,7	9,1

*Données provisoires

2. Indicateurs de risque et de solidité financière

2-1- Risque de liquidité et de taux

Les établissements de leasing sont exposés à :

- des risques élevés de refinancement et de transformation d'échéances ;
- un risque important de taux vu que les emplois sont assortis de taux fixes alors que 37,5% des ressources sont à taux variables.

Tableau 41 Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing

En %	2020	2021	2022*
Taux de couverture des crédits par les ressources bancaires	33,8	33,1	35,1
Ressources bancaires/total ressources	35,3	35,2	37,5
Ressources obligataires /total ressources	23,4	21,4	19,9

*Données provisoires

2-2- Risque de crédit

Malgré un contexte économique difficile, les indicateurs de la qualité de portefeuille se sont améliorés comme en témoignent :

- La baisse de la part des créances classées du secteur du leasing de 1 point de pourcentage pour s'établir à 10,2% à fin 2022 et ce, compte tenu de l'effet conjugué de l'évolution de l'activité et de la baisse de l'encours des créances classées de 31 MD ou 6,7% suite notamment à la radiation d'une enveloppe de créances totalisant 55 MD.
- Le renforcement du taux de couverture des créances classées par les provisions de 4,1 points de pourcentage pour atteindre à 72,6% à fin 2022.

Tableau 42 Paramètres de défaut des établissements de leasing

	2020	2021	2022*
Encours des créances classées (en MDT)	432	451	420
Part des créances classées (en %)	10,5	11,2	10,2
Taux de couverture des créances classées par les provisions (en %)	65,6	68,5	72,6
Taux des provisions collectives (en %)	1,1	1,1	1,4

*Données provisoires

L'analyse des indicateurs de la qualité de portefeuille par établissement montre que :

- 4 établissements représentant 62,7% de l'actif du secteur affichent des parts de créances classées entre 9% et 11%.

Tableau 43: Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2022

Seuil de la part des créances classées	Nombre d'établissements	Parts dans le total actif (%)
Supérieur à 11%	2	12,4
Entre 9% et 11%	4	62,7
Inférieur à 9%	2	24,9

- 3 établissements représentant 51% du total actif affichent des taux de provisionnement supérieurs à 70%.

Tableau 44: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2022

Seuil de la part des créances classées	Nombre d'établissements	Parts dans le total actif (%)
Inférieur à 50%	1	10
Entre 50% et 70%	4	39
Supérieur à 70%	3	51

3. Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le produit net des établissements de leasing s'est amélioré de 37 MDT ou 15,2% pour s'établir à 282 MDT au titre de l'exercice 2022 ; laquelle amélioration provient à hauteur de 84% de l'augmentation de la marge d'intérêts en lien avec la relance de l'activité et l'amélioration du rendement des crédits de 110 points de base pour s'établir à 13%.

Tableau 45: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing

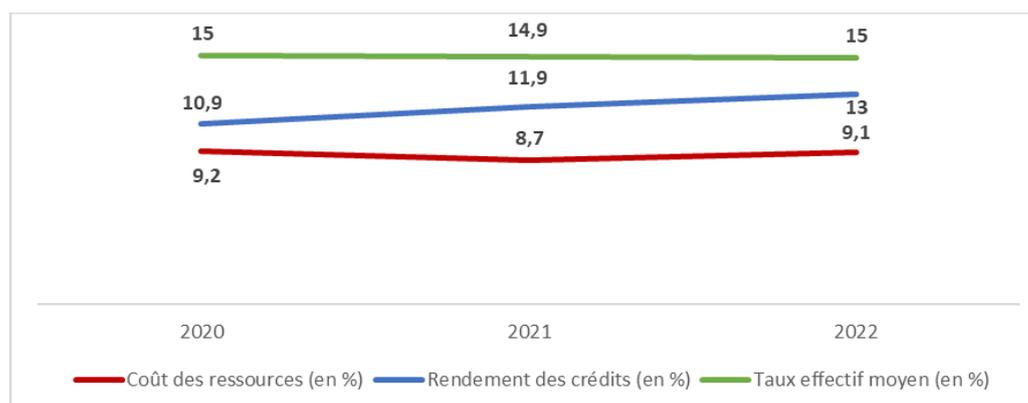
	2020	2021	2022*	Variations			
				2020/2021		2021/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Marge d'intérêts	157	210	241	53	33,8	31	14,7
Produit net de leasing	209	245	282	36	17,2	37	15,2
Charges opératoires	84	97	97,5	13	15,5	0,5	0,5
Dotations nettes aux provisions	54	53	50	-1	-1,9	-3	-4,8
Résultat net	33	61	83	28	84,8	22	35,8

*Données provisoires

Le produit net du leasing réalisé au titre de 2022 a été affecté à hauteur de 34,5% à la couverture des charges opératoires et de 17,7% à la couverture du risque de crédit contre respectivement 21,6% et 39,6% en 2021.

Conséquemment, le résultat net global du secteur s'est nettement amélioré de 35,8% pour s'élever à 83 MDT.

Graphique 26: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing



Le développement de l'activité, l'amélioration de la marge d'intermédiation et la maîtrise du coût du risque ont impacté positivement la rentabilité du secteur du leasing avec un ROA de 2% et un ROE de 12% contre respectivement 1,4% et 9,7% en 2021.

Tableau 46: Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing

En %	2020	2021	2022*
ROA	0,7	1,4	2
ROE	5,2	9,7	12

*Données provisoires

4. Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets du secteur du leasing se sont établis à 806 MDT à fin 2022, enregistrant un renforcement de 38 MDT ou 5% par rapport à 2021, qui provient principalement des bénéfiques non distribués et des provisions collectives constituées.

Il est à noter qu'en application des dispositions de la circulaire n°2023-02, les sociétés de leasing ont constitué une dotation nette globale de provisions collectives au titre de l'exercice 2022 de l'ordre de 13 MDT portant l'encours global des provisions collectives à 52 MDT ou 1,4% des créances courantes.

Tableau 47: Evolution des fonds propres des établissements de leasing

	2020	2021	2022*	Variations			
				2020/2021		2021/2022	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Fonds propres nets de base	551	570	621	19	3,4	51	9
dont capital	284	284	284	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	194	198	185	4	2,1	-13	-6,7
Provisions collectives	41	39	52	-2	-4,9	13	33,3
Fonds propres nets	745	768	806	23	3,1	38	5

*Données provisoires

Les fonds propres nets de base constituent 77% des fonds propres nets du secteur à fin 2022 contre 74,1% en 2021, ce qui témoigne de la consistance de la qualité des fonds propres du secteur.

Ainsi, le ratio Tier 1 et le ratio de solvabilité global se sont consolidés davantage pour se situer, respectivement à 13,7% et 17,8% à fin 2022.

Tableau 48: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing%

En %	2020	2021	2022
Ratio de solvabilité	16,7	17,6	17,8
Ratio Tier 1	12,3	13,1	13,7

Le secteur du leasing dispose d'une marge confortable de solvabilité avec des ratios de solvabilité supérieurs à 14,5% et des ratios Tier 1 dépassant les 10% pour tous les établissements du secteur.

Section V- Activité et situation financière des banques non-résidentes

1. Evolution des emplois d'exploitation

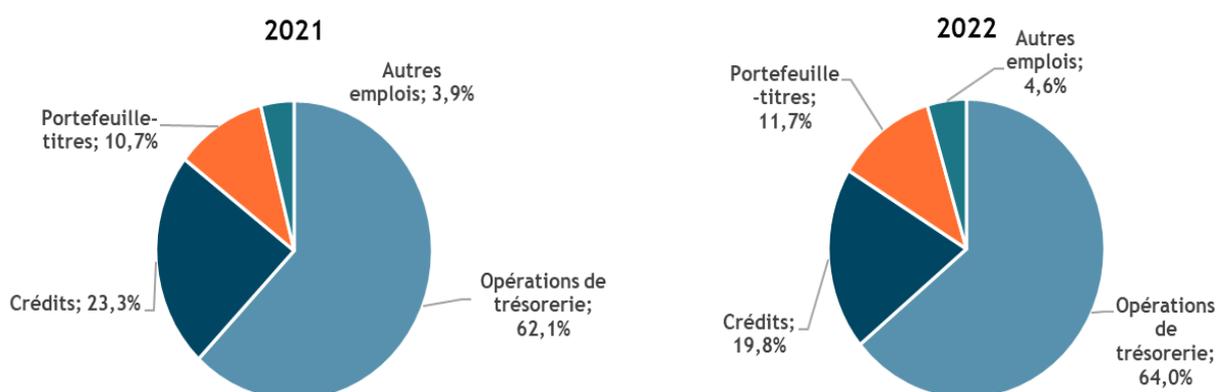
Les emplois des banques non-résidentes ont enregistré une quasi-stagnation en 2022 contre une baisse de 17,8% ou 367 MUSD en 2021. Toutefois, les crédits accordés par ces banques continuent à baisser à un rythme élevé ; soit -15% contre -10,9% en 2021.

Les opérations de trésorerie dominent toujours les emplois des banques non-résidentes.

Tableau 49 Evolution des emplois des banques non-résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Opérations de trésorerie	1 397	1 052	1 085	-345	-24,7	32	3,1
dont Placements bancaires:	923	564	547	-359	-38,9	-17	-3
<i>Installées en Tunisie</i>	564	250	217	-315	-55,8	-33	-13,1
<i>Installées à l'étranger</i>	359	314	330	-45	-12,5	16	5
Crédits	443	395	335	-49	-10,9	-59	-15
à des résidents	142	108	87	-33	-23,6	-22	-20,1
à des non-résidents	301	286	249	-15	-5	-38	-13,1
Portefeuille-titres	165	181	198	16	9,8	17	9,4
Autres emplois	56	66	78	10	18,7	12	17,8
Total emplois d'exploitation	2 060	1 693	1 695	-367	-17,8	2	0,1

*Données provisoires

Graphique 27: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %)

2. Evolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation des banques non-résidentes ont enregistré, en 2022, une baisse de 3,6% ou 50 MUSD. Cette diminution provient de la baisse des emprunts bancaires de 19,2% ou 75 MUSD.

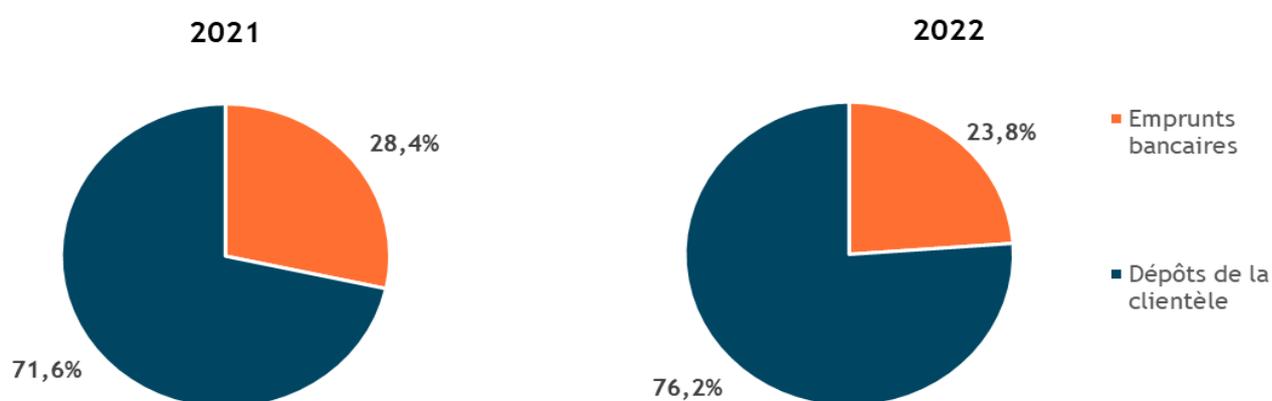
Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 2,5% ou 25 MUSD.

La structure des ressources d'exploitation est constituée principalement par les dépôts de la clientèle (76,2% en 2022 contre 71,6% en 2021). La part des emprunts bancaires dans le total des ressources est revenue à 23,8% en 2022 contre 28,4% en 2021.

Tableau 50 Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Emprunts bancaires	427	391	316	-36	-8,4	-75	-19,2
Installées en Tunisie	155	143	118	-12	-7,7	-25	-17,5
Installées à l'étranger	272	248	198	-24	-8,8	-50	-20,2
Dépôts de la clientèle	1 070	984	1009	-86	-8,0	25	2,5
Résidente	7	6	6	-1	-14,3	-	-
Non-résidente	1 063	978	1 003	-85	-8,0	25	2,6
Total ressources d'exploitation	1497	1375	1325	-122	-8,1	-50	-3,6

*Données provisoires

Graphique 28: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %)

3. Exploitation

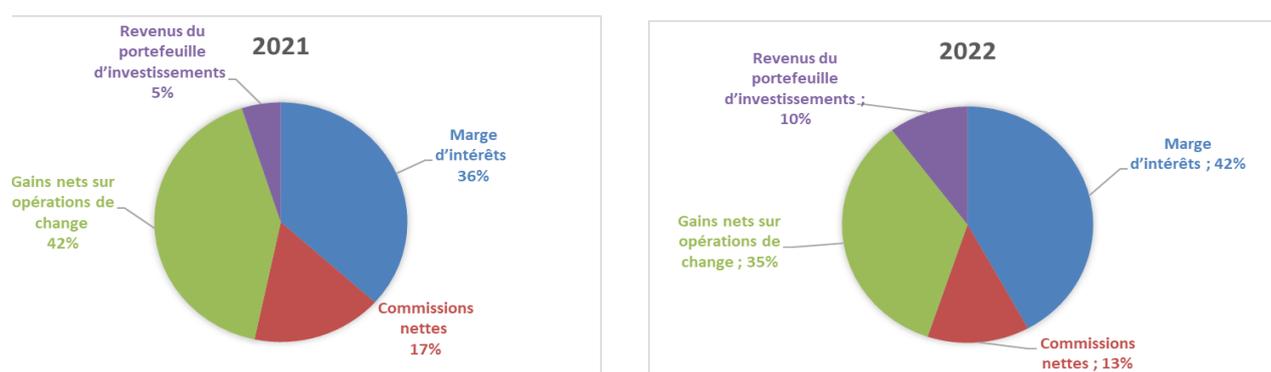
Le PNB résultant de l'activité des banques non-résidentes a augmenté de 20% en 2022 pour s'établir à 72 MUSD et ce, compte tenu principalement d'une nette amélioration de la marge d'intérêt de 38%.

Tableau 51 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes

	2020	2021	2022*	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MUSD	En %	En MUSD	En %
Marge d'intérêts	21	22	30	1	5	8	38
Commissions nettes	9	10	9	1	11	-1	-5
Gains nets sur opérations de change	25	25	25	0	0	0	0
Revenus du portefeuille d'investissements	13	3	7	-10	-77	4	147
Produit net bancaire	68	60	72	-8	-12	12	20
Charges opératoires	27	30	29	3	11	-1	-2
Dotations nettes aux provisions	-14	-3	9	11	-79	12	-
Résultat d'exploitation	54	31	33	-23	-43	2	6
Résultat net	26	19	16	-7	-27	-3	-16

*Données provisoires

Il est à noter que les parts des commissions nettes et des gains nets sur opérations de change ont baissé dans la structure du PNB au titre de 2022 contre une augmentation de la part de la marge d'intérêts et des revenus du portefeuille d'investissement.

Graphique 29: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %)

En dépit de l'amélioration du coefficient d'exploitation de 10 points de pourcentage pour se situer à 40% en 2022, le résultat net a baissé de 3 MUSD ou 16% suite à un important effort net de provisionnement (9 MUSD en 2022 contre une reprise de 3 MUSD en 2021).

Section VI- Activité et exploitation des organismes de factoring

1. Evolution de l'activité des établissements de factoring

L'année de 2022 a été marquée par la relance de l'activité des établissements du factoring avec une augmentation de l'encours des financements de 32,9% pour s'établir à 287 MDT à fin 2022.

Tableau 52: Indicateurs sur l'activité du factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	Variations			
				2021/2020		2022/2021	
				En MDT	En %	En MDT	En %
Encours des financements	201	216	287	15	7,5	71	32,9

Du côté des ressources, l'année 2022 a été caractérisée par le renforcement des fonds mobilisés de 50% sous forme principalement de certificats de dépôts et d'emprunts obligataires. Conséquemment leur part dans le total des ressources a été portée respectivement à 67,7% et à 17,1% contre une baisse de la part des emprunts bancaires à 15,2%.

Tableau 53: Evolution des ressources des établissements de factoring

(En MDT sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	Variation	
				2022/2021	
				En MDT	En %
Fonds propres	74,5	77,0	83,1	6,1	7,9
Ressources d'emprunt	54,7	63,5	95,3	31,8	50,1
Part des emprunts bancaires (en %)	54,5	32,9	15,2	-	-
Part des emprunts obligataires (en %)	13,6	4,1	17,1	-	-
Part des certificats de dépôts (en %)	32,0	63,0	67,7	-	-

2. Résultat d'exploitation des établissements de factoring

Le produit net de factoring a enregistré une amélioration de 27,7% en 2022 (contre 2,4% en 2021) pour s'élever à 22,1 MDT et ce, à la suite de l'augmentation de la marge d'intérêt de 29% en lien avec le développement de l'activité.

Ce produit net de factoring a été affecté à hauteur de 39,1% pour la couverture des charges opératoires et de 15,4% à la couverture des risques. Conséquemment, le résultat net global s'est amélioré de 3,7% pour s'élever à 7,4 MDT au titre de l'exercice 2022.

Tableau 54: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring*(En MDT sauf indication contraire)*

	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
				En MDT	En %
Marge d'intérêt	11,4	10,7	13,8	3,1	29,0
Produit net de factoring	16,9	17,3	22,1	4,8	27,7
Charges opératoires	6,3	7,1	8,7	1,6	22,2
Coefficient d'exploitation (en %)	37,3	40,9	39,1	-	-1,8
Dotations nettes aux provisions	1,7	1,1	3,4	2,3	203,6
Résultat net	7,0	7,1	7,4	0,3	3,7

Section VII- Activité et situation financière des établissements de paiement

Deux ans après l'octroi du premier agrément pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement, le bilan dressé par la BCT montre que les réalisations sont largement en deçà des objectifs escomptés. La BCT a identifié les difficultés de la phase de démarrage de cette activité et œuvrera à accompagner les établissements et à coordonner avec toutes les parties prenantes du secteur pour stimuler l'usage des services de paiement.

1. Evolution de l'activité des établissements de paiement

A fin 2022, les deux établissements de paiement qui sont en activité totalisent un actif net de 20 MDT. Ces établissements offrent leurs services de paiement à travers un réseau de 1 403 agents de paiement dont 98% sont des agents mandatés. Par région, le réseau est plus large dans les gouvernorats du Grand Tunis et de Sfax qui représentent respectivement 12% et 8% du nombre total des agents de paiement.

Tableau 55 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement

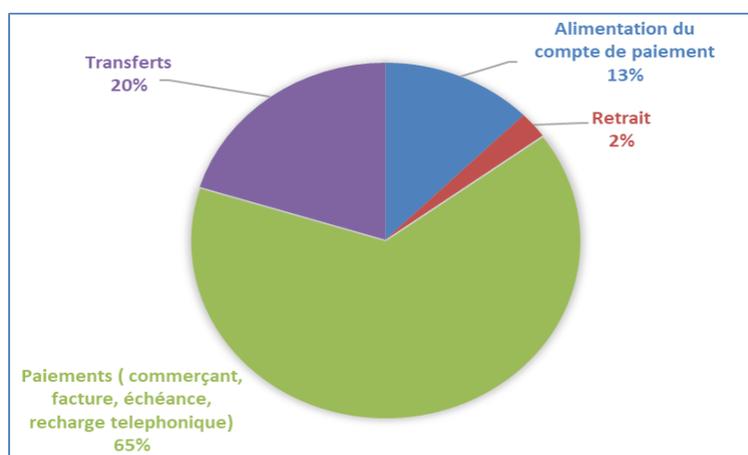
	2022
Nombre de comptes de paiement clients	24 414
Dont comptes de paiement clients actifs	6 122
Nombre d'utilisateurs (Non-clients)	15 182
Nombre de transactions	124 299
Nombre d'agents de paiement	1 403

Le nombre total des comptes de paiements s'élève à plus de 24 mille comptes ; soit un niveau largement en dessous des objectifs présentés dans le cadre des dossiers d'agrément. Le nombre des comptes actifs, reflétant l'effectivité du recours des détenteurs de comptes

aux services de paiement, ne représente que 25% du total des comptes de paiement des clients.

Il est à noter que 36% des comptes de paiement sont des comptes de niveau 1, 61% sont des comptes de niveau 2 et 3% sont des comptes de niveau 3.

Graphique 30: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération

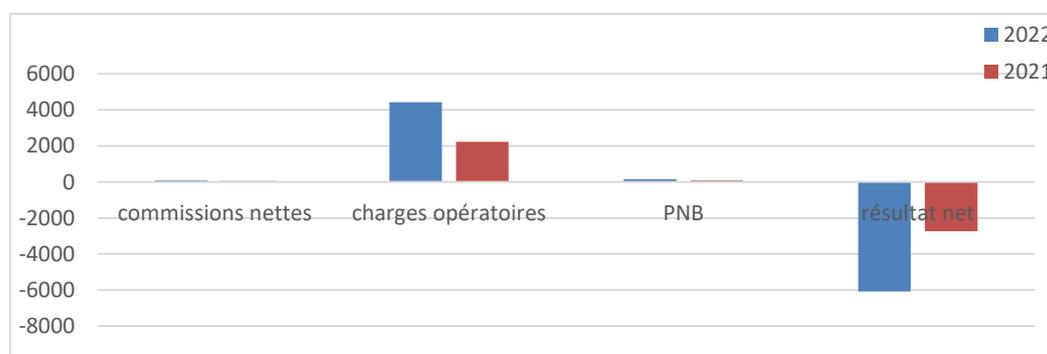


Le nombre de transactions effectuées par les établissements de paiement s'élève à plus de 124 mille transactions à fin 2022 portant sur un montant total de 46,1 MDT. Les opérations de paiement représentent 65% du nombre total des transactions dont principalement des opérations de recharge téléphonique (47,6% du total des transactions). En termes de montant, les opérations d'alimentation de compte et de retrait représentent 65% des transactions suivies des opérations de transfert (21%).

2. Exploitation

Le niveau du produit net du paiement dégagé est insuffisant et ne permet pas de couvrir les importantes charges opératoires et d'amortissement, ce qui explique les pertes affichées par les deux établissements en activité (6 MDT globalement au titre de l'exercice 2022).

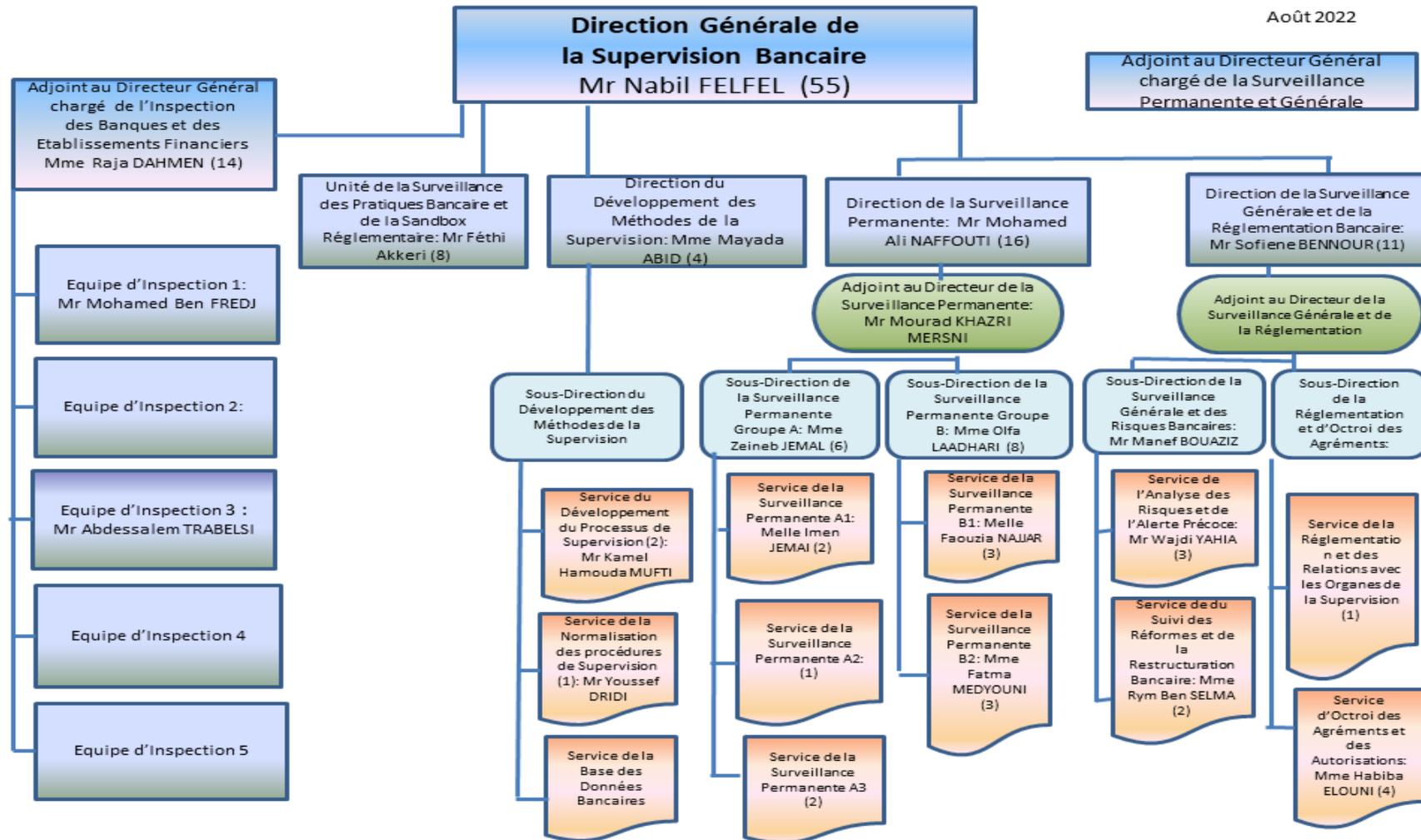
Graphique 31: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars)



Annexes



Annexe 1: Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire



Annexe 2: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes

1- Bilan des banques résidentes (en milliers de dinars)

	2021	2022
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	6 153 197	4 879 769
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	7 165 964	8 785 588
3- Créances sur la clientèle	88 407 113	94 653 666
4- Portefeuille-titres commercial	2 411 213	2 922 028
5- Portefeuille d'investissements	17 088 818	19 922 659
6- Valeurs immobilisées	1 791 996	2 151 231
7- Autres actifs	3 181 967	3 296 334
TOTAL ACTIF	126 200 269	136 611 275
PASSIF		
1- Banque Centrale, CCP	5 598 800	7 579 231
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6 403 178	5 953 190
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	89 553 656	97 085 068
4- Emprunts et ressources spéciales	8 338 607	8 038 580
5- Autres passifs	4 403 114	4 583 934
TOTAL PASSIF	114 297 355	123 240 003
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	3 937 298	4 217 298
2- Réserves	7 212 907	7 901 711
3- Actions propres	-8 020	-11 632
4- Autres capitaux propres	166 713	235 474
5- Résultats reportés	-469 323	-177 445
6- Résultats de l'exercice	1 061 542	1 205 866
7- Modifications comptables	1 797	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 902 914	13 371 272
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	126 200 269	136 611 275

2- État des engagements hors bilan des banques résidentes (en milliers de dinars)

	2021	2022
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	11 138 609	11 136 082
Crédits documentaires	5 357 042	5 695 653
Actifs donnés en garantie	4 953 567	6 823 027
Total passifs éventuels	20 929 388	23 598 079
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	5 882 863	5 195 258
Engagements sur titres	134 898	57 256
Total engagements donnés	4 666 860	4 832 750
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	2 147 169	142 500
Garanties reçues	39 303 944	45 300 229
Total engagements reçus	33 517 514	45 442 729

3- État de résultat des banques résidentes (en milliers de dinars)

	2021	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	10 681 584	12 172 381
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	7 585 658	8 550 358
(+) COMMISSIONS	1 459 245	1 566 281
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	625 738	832 199
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	1 010 944	1 223 543
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 457 438	5 179 660
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	4 359 165	5 054 615
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	96 636	125 045
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	1 637	0
MARGE D'INTÉRÊTS	3 226 493	3 495 743
PRODUIT NET BANCAIRE	6 224 146	6 992 721
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	1 237 730	1 631 562
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	52 377	22 091
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	48 106	45 230
(-) FRAIS DE PERSONNEL	2 069 515	2 148 519
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	911 313	993 907
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	201 475	216 781
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 799 842	2 025 091
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	-2 276	-4 594
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	589 831	792 415
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1 207 735	1 237 270
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	-146 194	30 049
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 061 542	1 205 866

Annexe 3: Bilan et état de résultat des établissements de leasing

1- Bilan des établissements de leasing (en milliers de dinars)

	2021	2022
ACTIFS		
1- Liquidités et équivalents de liquidités	171 194	210 791
2- Créances sur la clientèle	3 603 867	3 649 785
3- Portefeuille-titres de placement	286 579	130 598
4- Portefeuille d'investissements	189 512	207 970
5- Valeurs immobilisées	55 080	54 694
6-Autres actifs	64 814	53 198
TOTAL DES ACTIFS	4 371 046	4 307 036
PASSIFS		
1- Concours bancaires et autres passifs financiers	290 935	268 360
2- Dettes envers la clientèle	263 660	64 266
3- Emprunts et ressources spéciales	2 666 316	2 676 398
4- Autres passifs	460 585	555 898
TOTAL DES PASSIFS	3 681 495	3 564 922
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	284 000	284 000
2- Actions Propres	-2 712	-6 613
3- Réserves	226 555	237 418
4-Prime d'émission	0	0
5-Résultats reportés	103 883	121 120
6-Autres capitaux propres	18 928	23 186
7-Réserves pour risques généraux	0	0
8- Modification comptable	-1 931	0
9- Résultat de l'exercice	60 828	83 003
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	689 551	742 114
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	4 371 046	4 307 036

2- État de résultat des établissements de leasing (en milliers de dinars)

	2021	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
(+) INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DE LEASING	480 083	507 703
(+) INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-270 057	-264 110
(+) PRODUITS DES PLACEMENTS	22 535	28 764
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 617	10 318
Total des produits d'exploitation	245 178	282 675
CHARGES D'EXPLOITATION		
(-) CHARGES DE PERSONNEL	65 233	72 718
(-) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES	6 600	6 584
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	53 163	50 395
(-) DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS	6 306	9 900
(-) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31 791	28 231
Total des charges d'exploitation	163 092	167 827
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	82 085	114 848
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	2 031	3 225
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	-662	-114
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	83 454	117 960
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-20 063	-32 199
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-2 563	-2 757
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	60 828	83 003

Annexe 4: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes

1- Bilan des banques non-résidentes (en milliers de dollars)

	2021	2022
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	297 181	668 568
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 043 755	886 472
3- Créances sur la clientèle	215 425	163 612
4- Portefeuille-titres commercial	69 784	85 694
5- Portefeuille d'investissements	154 300	111 904
6- Valeurs immobilisées	19 572	19 223
7- Autres actifs	15 561	20 642
TOTAL ACTIF	1 815 579	1 956 115
PASSIF		
1- Banques Centrale, CCP	2 772	5 348
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	422 137	538 723
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	979 978	1 003 400
4- Emprunts et ressources spéciales	16 151	5 549
5- Autres passifs	67 572	78 368
TOTAL PASSIF	1 488 610	1 631 388
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	150 138	149 723
2- Réserves	63 656	64 214
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	1 000	1 000
5- Résultats reportés	92 885	94 990
6- Résultats de l'exercice	19 290	14 800
7- Modifications comptables	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	326 969	324 727
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 815 579	1 956 115

2- État des engagements hors bilan des banques non-résidentes (en milliers de dollars)

	2021	2022
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	237 246	246 250
Crédits documentaires	107 197	153 292
Actifs donnés en garantie	0	0
Total passifs éventuels	344 443	399 543
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	26 841	33 282
Engagements sur titres	0	0
Total engagements donnés	26 841	33 282
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	0	0
Garanties reçues	187 424	163 629
Total engagements reçus	187 424	163 629

3- État de résultat des banques non-résidentes (en milliers de dollars)

	2021	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	64 112	77 875
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	25 714	35 765
(+) COMMISSIONS	10 070	9 672
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	24 946	25 038
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	3 381	7 400
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 203	5 949
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	3 631	5 440
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	564	508
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	8	0
PRODUIT NET BANCAIRE	59 909	71 926
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	-2 785	8 994
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	0	0
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	191	18
(-) FRAIS DE PERSONNEL	19 099	17 233
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	10 800	11 743
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	1 545	1 399
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	31 441	32 576
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	-157	45
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	11 285	16 769
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	19 999	15 853
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	-710	-1 053
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	19 290	14 800

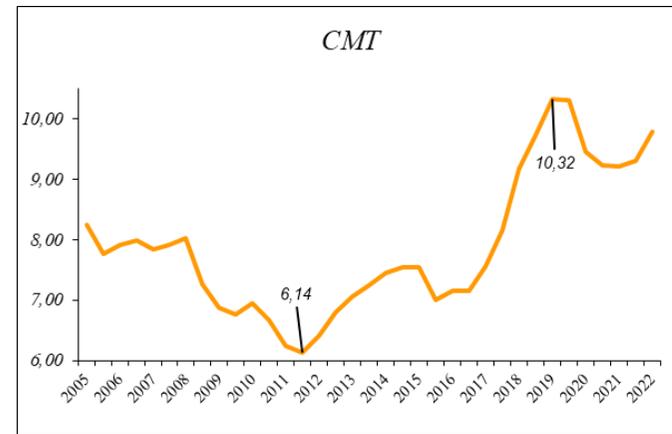
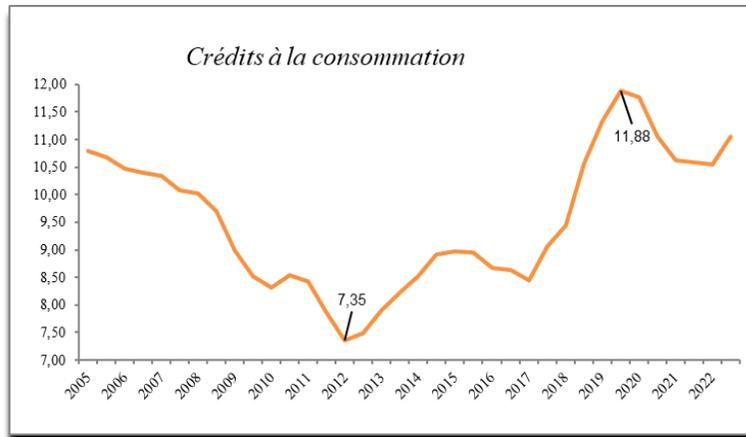
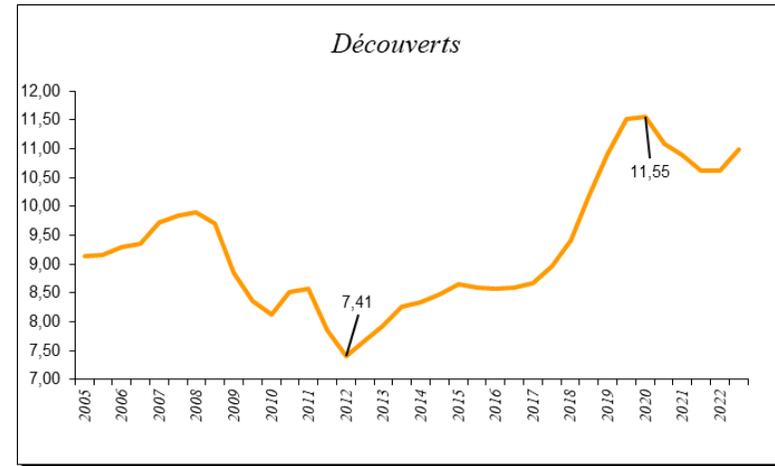
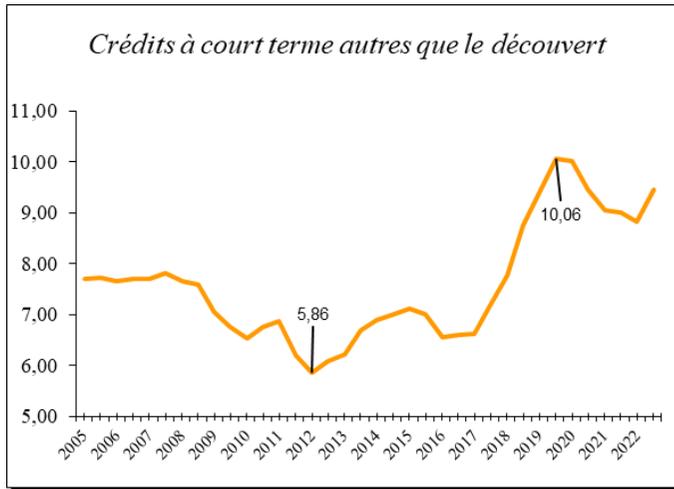
Annexe 5: Bilan et état de résultat des établissements de Factoring**1- Bilan des établissements de Factoring (en milliers de dinars)**

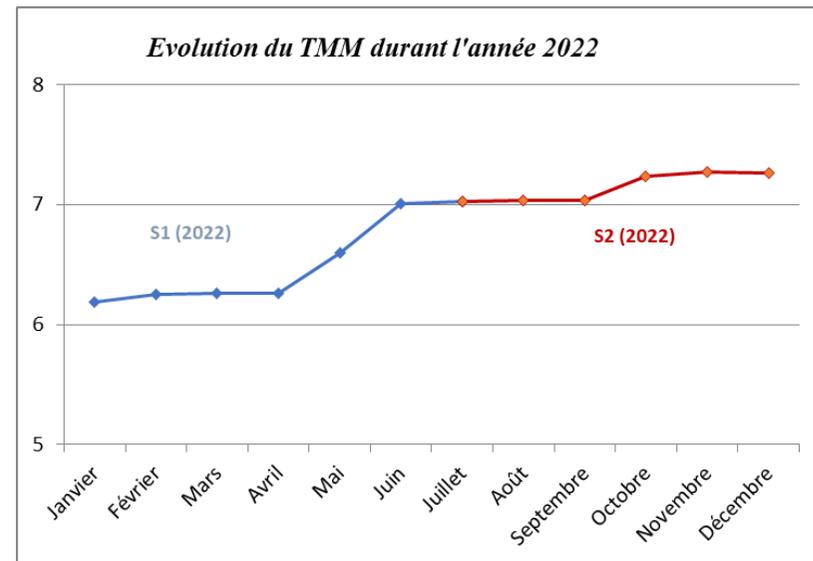
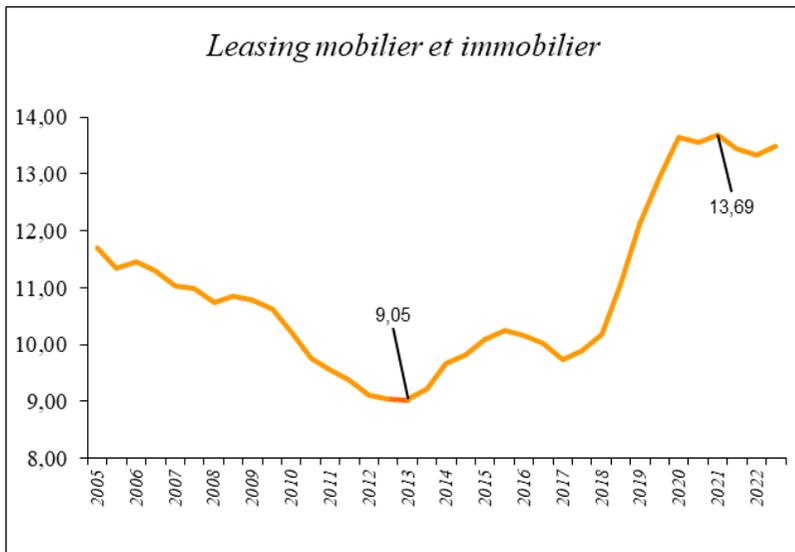
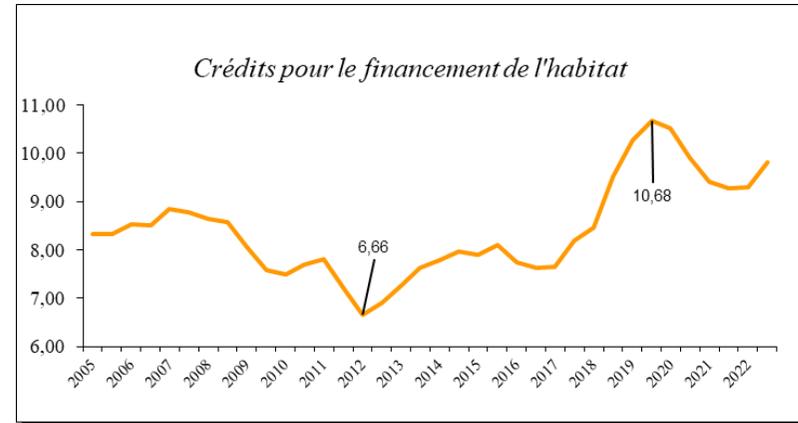
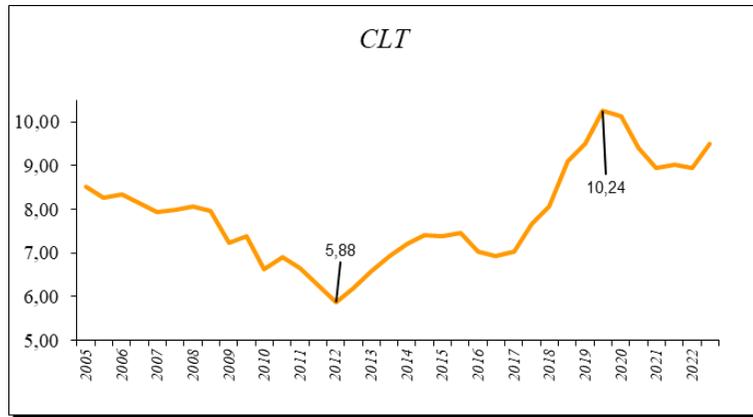
	2021	2022
ACTIFS		
1- Immobilisations incorporelles et corporelles	1 725	2 014
2- Immobilisations financières	23 816	25 959
3- Autres actifs non courants	16	5
4- Liquidités et équivalents de liquidités	1 838	2 281
5- Affacturage et comptes rattachés	207 574	272 894
6- Autres actifs courants	2 585	3 709
7- Placements et autres actifs financiers	0	0
TOTAL DES ACTIFS	237 554	306 862
PASSIFS		
1- Provisions pour risques et charges	170	12 024
2- Emprunt obligataire	1 290	0
3- Fonds de garantie	32 497	35 697
4- Concours bancaires et autres passifs financiers	81 763	126 010
5- Adhérents et comptes rattachés	36 414	41 690
6- Fournisseurs et comptes rattachés	128	172
7- Autres passifs	9 212	10 124
TOTAL DES PASSIFS	161 474	225 717
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	40 000	40 000
2- Réserves	27 735	33 569
3-Résultats reportés	1 233	201
4- Modification comptable	0	0
5- Résultat de l'exercice	7 112	7 375
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	76 080	81 145
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	237 554	306 862

2- Etat de résultat des établissements de Factoring (en milliers de dinars)

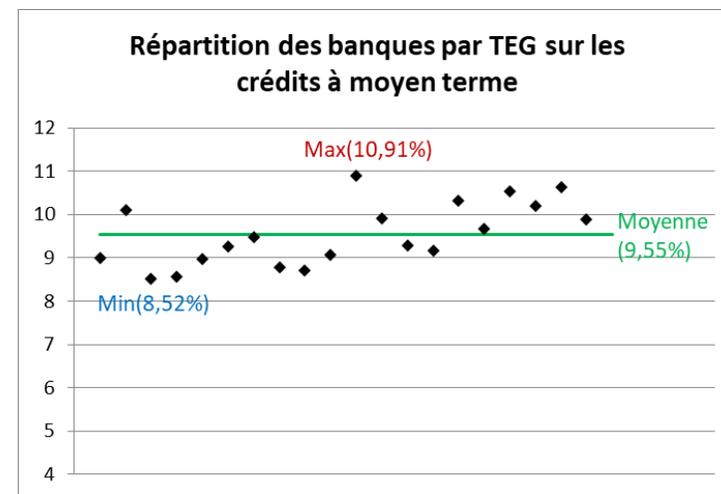
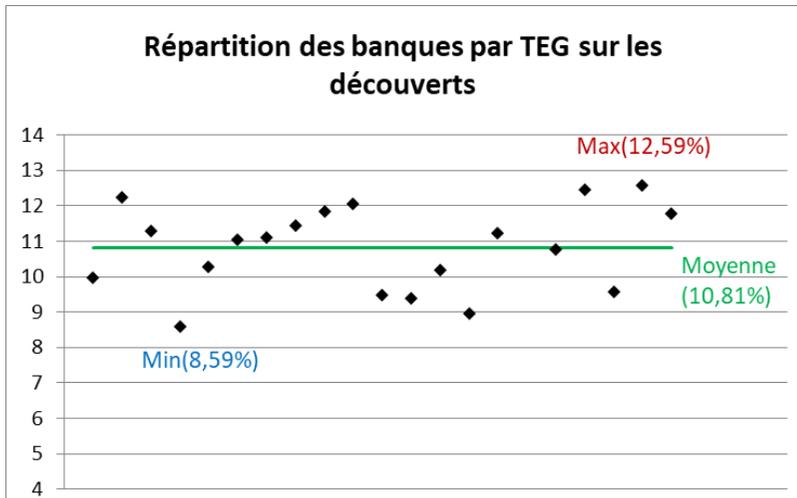
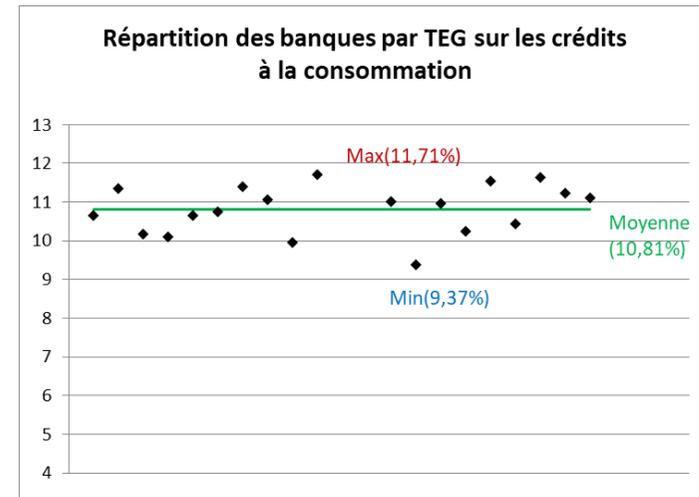
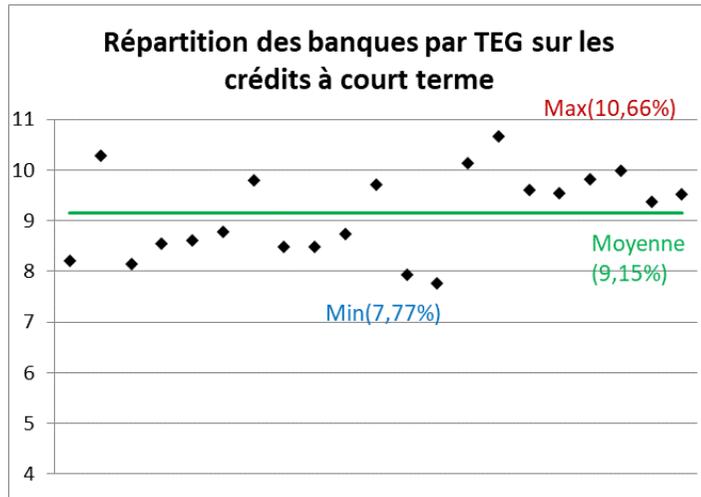
	2021	2022
REVENUS D'AFFACTURAGE		
Commissions d'affacturage	9 902	13 796
Produits financiers de mobilisation	14 013	17 756
Produits financiers de placement	636	458
Autres produits d'exploitation	23	123
Produits nets	24 574	32 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges financières nettes	7 208	9 920
Provisions nettes aux comptes d'affacturage	-563	1 458
Charges de personnel	4 522	5 530
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 125	3 042
Autres charges d'exploitation	2 559	3 122
Total des charges d'exploitation	15 850	23 071
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 724	9 062
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	0	0
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	2	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	8 722	9 062
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	1 593	1 681
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	17	6
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 112	7 375

Annexe 6: Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2005-2022

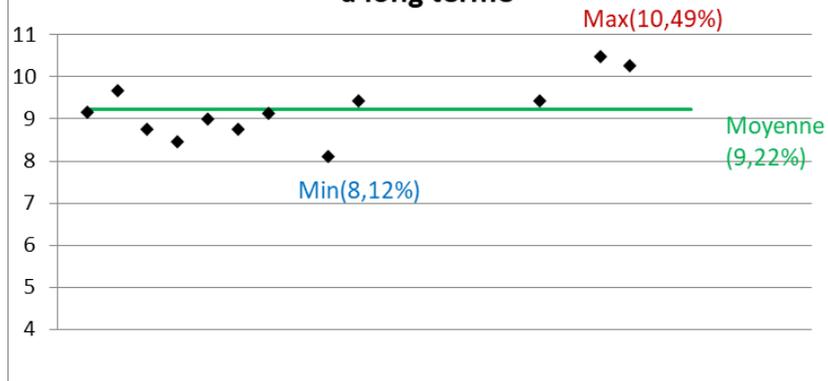




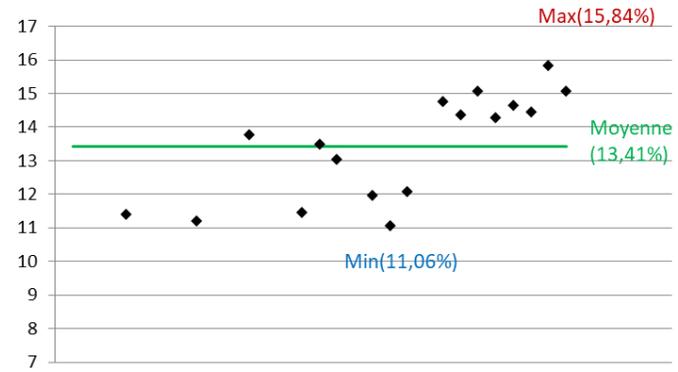
Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par BEF courant 2022



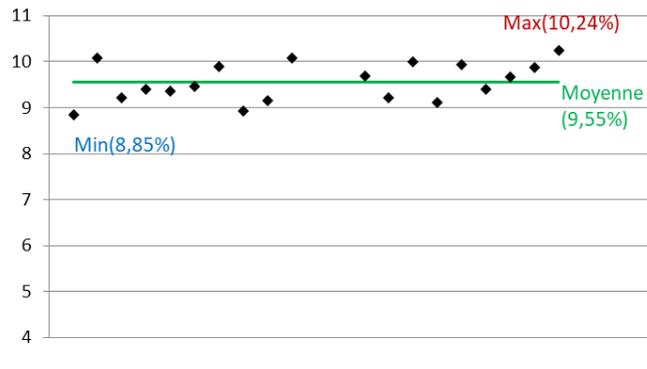
Répartition des banques par TEG sur les crédits à long terme



Répartition des BEF par TEG sur le leasing mobilier et immobilier



Répartition des banques par TEG sur les crédits habitat



Annexe 8: Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2022

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES	BANQUES PRIVEES															TOTAL BANQUES PRIVEES	BANQUES MIXTES			TOTAL BANQUE S MIXTES	TOTAL BANQUES
	GOVERNORATS	BNA	STB	BH	BTS		BFPME	ATB	BFT	ATTIJA RI	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBN A	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	ALBARA KA		WIB	TSB	BTE		
GRAND TUNIS	45	46	57	4	1	153	58	0	80	54	90	81	46	52	1	21	17	75	13	17	12	617	13	17	9	39	809
TUNIS	24	29	31	1	1	86	35	0	47	31	55	48	28	34	1	11	9	38	6	11	5	359	7	11	4	22	467
ARIANA	7	5	11	1	0	24	9	0	18	9	17	14	7	9	0	4	3	16	3	2	3	114	2	2	3	7	145
BEN AROUS	10	9	14	1	0	34	11	0	12	12	13	14	9	6	0	6	4	17	3	3	4	114	3	3	1	7	155
MANOUBA	4	3	1	1	0	9	3	0	3	2	5	5	2	3	0	0	1	4	1	1	0	30	1	1	1	3	42
CENTRE EST	41	41	44	6	0	132	26	0	44	31	38	71	37	44	1	7	11	51	3	14	12	390	8	7	5	20	542
SFAX	16	15	15	3	0	49	12	0	19	9	16	30	19	14	1	4	4	28	1	6	7	170	2	2	2	6	225
SOUSSE	11	14	18	1	0	44	8	0	14	9	13	22	11	18	0	2	5	13	2	3	2	122	3	3	1	7	173
MAHDIA	5	4	4	1	0	14	3	0	4	3	4	6	1	2	0	0	0	3	0	1	1	28	1	0	0	1	43
MONASTIR	9	8	7	1	0	25	3	0	7	10	5	13	6	10	0	1	2	7	0	4	2	70	2	2	2	6	101
CENTRE OUEST	25	8	6	3	0	42	4	0	6	4	4	5	2	8	0	0	1	10	0	1	3	48	1	1	0	2	92
SIDI BOUZID	7	3	2	1	0	13	1	0	2	1	1	2	1	3	0	0	0	3	0	0	2	16	0	0	0	0	29
KASSERINE	7	3	2	1	0	13	2	0	2	1	2	1	0	2	0	0	1	3	0	0	0	14	0	0	0	0	27
KAIROUAN	11	2	2	1	0	16	1	0	2	2	1	2	1	3	0	0	0	4	0	1	1	18	1	1	0	2	36
NORD EST	27	24	20	3	0	74	17	0	26	17	16	27	16	22	0	3	2	21	0	3	5	175	3	2	3	8	257
NABEUL	16	15	9	1	0	41	9	0	16	10	13	16	10	11	0	2	2	12	0	2	3	106	1	1	2	4	151
BIZERTE	8	7	9	1	0	25	7	0	8	5	2	8	5	9	0	1	0	6	0	1	1	53	2	1	1	4	82
ZAGHOUANE	3	2	2	1	0	8	1	0	2	2	1	3	1	2	0	0	0	3	0	0	1	16	0	0	0	0	24
NORD OUEST	26	13	8	4	0	51	9	0	8	10	4	8	4	6	0	1	1	9	0	1	2	63	0	2	0	2	116
SILIANA	6	1	1	1	0	9	3	0	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	10	0	0	0	0	19



REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES	BANQUES PRIVEES															TOTAL BANQUES PRIVEES	BANQUES MIXTES			TOTAL BANQUE S MIXTES	TOTAL BANQUES
	GOVERNORATS	BNA	STB	BH	BTS		BFPME	ATB	BFT	ATTIJA RI	BT	AB	BIAT	UBCI	UIB	CBN A	BTK	QNB	BZ	ABC TUN.	ALBARA KA		WIB	TSB	BTE		
EL KEF	5	3	1	1	0	10	1	0	3	2	1	2	1	1	0	0	0	2	0	0	0	13	0	0	0	0	23
BEJA	8	3	3	1	0	15	3	0	1	2	2	3	2	1	0	1	0	3	0	1	1	20	0	1	0	1	36
JENDOUBA	7	6	3	1	0	17	2	0	3	5	0	2	1	3	0	0	0	3	0	0	1	20	0	1	0	1	38
SUD EST	12	13	8	2	0	35	13	0	15	8	10	6	5	7	0	2	2	13	0	2	5	88	2	2	2	6	129
GABES	5	4	3	1	0	13	5	0	5	3	4	2	2	3	0	1	1	6	0	1	1	34	1	1	1	3	50
MEDENINE	7	9	5	1	0	22	8	0	10	5	6	4	3	4	0	1	1	7	0	1	4	54	1	1	1	3	79
SUD OUEST	9	9	7	4	0	29	7	0	17	2	4	4	1	8	0	0	0	10	0	0	3	56	0	0	0	0	85
KEBILI	1	2	1	1	0	5	2	0	4	0	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	12	0	0	0	0	17
TATAOUINE	1	2	2	1	0	6	1	0	4	0	1	1	0	2	0	0	0	3	0	0	1	13	0	0	0	0	19
TOZEUR	2	1	1	1	0	5	1	0	2	1	1	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	10	0	0	0	0	15
GAFSA	5	4	3	1	0	13	3	0	7	1	1	1	1	3	0	0	0	3	0	0	1	21	0	0	0	0	34
TOTAL	185	154	150	26	1	516	134	0	196	126	166	202	111	147	2	34	34	189	16	38	42	1437	27	31	19	77	2030



Annexe 9: Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2022

REGIONS	ETABLISSEMENTS LEASING								TOTAL LEASING
GOVERNORATS	TL	CIL	ATL	ATTIJ. L	ML	AIL	BL	HL	
GRAND TUNIS	2	2	2	2	1	1	2	1	13
TUNIS	1	1	1	1	1	1	1	1	8
ARIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEN AROUS	1	1	1	1	0	0	1	0	5
MANOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE EST	3	3	2	3	2	2	2	2	19
SFAX	1	2	1	2	1	1	1	1	10
SOUSSE	1	1	1	1	1	1	1	1	8
MAHDIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONASTIR	1	0	0	0	0	0	0	0	1
CENTRE OUEST	1	0	0	0	0	0	0	0	1
SIDI BOUZID	1	0	0	0	0	0	0	0	1
KASSERINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAIROUAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD EST	1	1	2	0	0	1	3	1	9
NABEUL	1	1	1	0	0	1	1	1	6
BIZERTE	0	0	1	0	0	0	1	0	2
ZAGHOUANE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
NORD OUEST	1	1	0	0	1	0	1	1	5
SILIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL KEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0



REGIONS	ETABLISSEMENTS LEASING								TOTAL LEASING
GOUVERNORATS	TL	CIL	ATL	ATTIJ. L	ML	AIL	BL	HL	
BEJA	1	1	0	0	1	0	1	1	5
JENDOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SUD EST	2	1	1	0	0	1	1	2	8
GABES	1	1	0	0	0	1	1	1	5
MEDENINE	1	0	1	0	0	0	0	1	3
SUD OUEST	1	1	1	0	0	0	0	0	3
KEBILI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TATAOUINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAFSA	1	1	1	0	0	0	0	0	3
TOTAL	11	9	8	5	4	5	9	7	58



Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Ventilation des produits financiers par catégorie de banque et par type de produit.....</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 2: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 3: Principales mesures disciplinaires prises.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 4 : Répartition de l'encours des crédits par secteur.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 5: Répartition de l'encours des crédits accordés aux particuliers par objet de financement.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 6: Evolution des principaux indicateurs du risque de crédit (%).....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 7: Evolution des principaux indicateurs de la qualité d'actif par opérateur (%)..</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 8: Évolution des taux des créances classées dans le total engagement par secteur (en %).....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 9: Evolution du nombre d'établissements agréés.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 10: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionariat.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 11: Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 12: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 13: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 14 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques non- résidentes.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 15: Principaux indicateurs de bancarisation.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 16: Évolution des emplois des banques résidentes.....</i>	<i>48</i>
<i>Tableau 17: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 18: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 19: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts.....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 20: Évolution des ressources d'emprunts à moyen et long termes des banques résidentes.....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 21: Indicateurs de liquidité des banques résidentes.....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 22: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 23: Paramètres de défaut des banques résidentes.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 24: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2022.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 25: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 26: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions à fin 2022.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 27: Évolution des composantes du PNB des banques résidentes.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 28: Répartition du PNB des banques résidentes.....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 29: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 30: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques résidentes.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 31: Répartition du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des banques résidentes à fin 2022.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 32: Indicateurs des banques islamiques.....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 33: Évolution des emplois d'exploitation des banques islamiques.....</i>	<i>60</i>
<i>Tableau 34: Évolution des ressources d'exploitation des banques islamiques.....</i>	<i>61</i>

<i>Tableau 35: Indicateurs de couverture des risques des banques islamiques.....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 36: Évolution des comptes d'exploitation des banques islamiques</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 37: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques islamiques</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 38: Évolution des ratios moyens de solvabilité et Tier 1 des banques islamiques</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 39: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing.....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 40: Évolution du coût des ressources des établissements de leasing</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 41 Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing ..</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 42 Paramètres de défaut des établissements de leasing.....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 43: Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2022.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 44: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2022.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 45: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 46: Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 47: Evolution des fonds propres des établissements de leasing</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 48: Evolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1 des établissements de leasing%</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 49 Evolution des emplois des banques non-résidentes.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 50 Evolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 51 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes.....</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 52: Indicateurs sur l'activité du factoring.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 53: Evolution des ressources des établissements de factoring.....</i>	<i>71</i>
<i>Tableau 54: Indicateurs d'exploitation des établissements de factoring.....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 55 : Indicateurs d'activité des établissements de paiement</i>	<i>72</i>

Liste des graphiques

<i>Graphique 1: Contributions sectorielles à l'évolution annuelle de l'encours des crédits aux professionnels et répartition sectorielle du PIB aux prix courants</i>	30
<i>Graphique 2: Evolution du Gap du ratio crédit au secteur privé / PIB par rapport à sa tendance de long terme</i>	32
<i>Graphique 3: Répartition sectorielle des crédits professionnels et des crédits aux particuliers (en %)</i>	33
<i>Graphique 4: Evolution du financement bancaire de l'Etat et des entreprises publiques..</i>	33
<i>Graphique 5: Engagements des 5/10 premiers groupes privés dans les fonds propres nets de base des banques</i>	34
<i>Graphique 6: Engagements des 5/10 premiers opérateurs publics dans les fonds propres nets de base des banques</i>	34
<i>Graphique 7: Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées des banques résidentes (en %)</i>	35
<i>Graphique 8: Evolution de la structure des dépôts bancaires par forme (en MD et en %)</i>	36
<i>Graphique 9: Evolution des indices Tunindex et Tunbank 2019 - 2022</i>	37
<i>Graphique 10: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionariat</i>	40
<i>Graphique 11: Structure de l'actionariat des établissements de leasing à fin 2022</i>	41
<i>Graphique 12: Structure de l'actionariat des établissements de paiement agréés à fin 2022</i>	42
<i>Graphique 13: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionariat</i>	43
<i>Graphique 14: Répartition du réseau d'agences bancaires par région</i>	45
<i>Graphique 15: Structure des emplois et ressources du secteur bancaire</i>	47
<i>Graphique 16: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en dinars</i>	48
<i>Graphique 17: Evolution du gap entre les emplois et les dépôts en devises</i>	48
<i>Graphique 18: Ventilation des engagements par classe (en %)</i>	53
<i>Graphique 19: Évolution du coût des dépôts et du rendement des crédits des banques résidentes</i>	55
<i>Graphique 20 : Évolution de la structure du PNB des banques résidentes (en%)</i>	56
<i>Graphique 21: Répartition du PNB des banques résidentes (en %)</i>	57
<i>Graphique 22: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes</i>	57
<i>Graphique 23: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes</i>	58
<i>Graphique 24: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes (en%)</i>	59
<i>Graphique 25: Évolution des indicateurs d'activité des établissements de leasing (en MDT)</i>	63
<i>Graphique 26: Evolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing</i>	66
<i>Graphique 27: Evolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes (en %)</i>	68
<i>Graphique 28: Evolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes (en %)</i>	69
<i>Graphique 29: Evolution de la structure du PNB des banques non-résidentes (en %)</i>	70

<i>Graphique 30: La répartition du nombre de transactions par nature d'opération</i>	<i>73</i>
<i>Graphique 31: Evolution du compte d'exploitation des établissements de paiement (en mille dinars)</i>	<i>73</i>